

N°157 · JANVIER 2023



MAGAZINE D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

50

ème

**ANNIVERSAIRE
DE L'ASSOCIATION
DE PLESLIN TRIGAVOU**



1973 - 2023

●	MOT DU MAIRE	3
●	CONSEILS MUNICIPAUX	4
●	ÉTAT CIVIL	8
●	VIE COMMUNALE	9
●	TRAVAUX	14
●	URBANISME	17
●	VIE SOCIALE	18
●	JEUNESSE	20
●	ENVIRONNEMENT	23
●	VIE SCOLAIRE	26
●	VIE CULTURELLE	28
●	PATRIMOINE	30
●	DINAN AGGLOMÉRATION	33
●	VIE ASSOCIATIVE	34
●	RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	40



Cérémonie des vœux à la population



Cérémonie des vœux à l'EHPAD

Le mot du Maire

Chères Pleslinaises Trigavouases,
Chers Pleslinais Trigavouas,

Cinquante années ont passé depuis l'association entre les communes de Pleslin et de Trigavou le 1^{er} janvier 1973, date de naissance de PLESLIN TRIGAVOU. Nous aurons la joie de célébrer cette date anniversaire au cours du premier semestre 2023.



Cette année 2022 souligne également l'engagement au service de notre collectivité des agents de la commune et de l'EHPAD. Je les remercie sincèrement pour leur professionnalisme en y associant le corps enseignant de nos écoles qui compte désormais 412 élèves.

Nous entamons cette année 2023 dans un contexte de crise énergétique et d'inflation qui touche chacun d'entre nous, les entreprises et nos collectivités.

En 1973, Pleslin Trigavou comptait environ 2 400 habitants. Notre commune a attiré chaque année, de manière constante et mesurée, de nouveaux concitoyens et notre population approche désormais les 4 000 habitants.

Notre agglomération a également évolué depuis le 1^{er} janvier 2023 puisque Dinan Agglomération compte désormais 65 communes pour 105 000 habitants avec l'arrivée de Beausais-sur-Mer.

Notre commune a connu une année 2022 riche en projets aboutis. Que ce soient, pour ne citer qu'eux, l'ouverture de notre médiathèque « Le Triplex », la création de la « Maison des Services », les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de Gervily, la concrétisation du premier budget participatif communal, la création d'une nouvelle voie douce reliant « les Landes de Reine » à la route de Langrolay, et celle du lotissement de « La Ville Even », ou encore les premières actions concrètes de notre Conseil Municipal des Jeunes lors de la semaine Européenne de réduction des déchets. Chacun de ces projets menés à bien a permis à Pleslin Trigavou de continuer à améliorer son cadre de vie. Plusieurs nouveaux commerces et services se sont installés sur notre commune en 2022, preuve que notre politique de redynamisation de nos bourgs porte ses fruits.

La prise de conscience collective des conséquences du réchauffement climatique nous oblige à devenir acteurs de la transition écologique afin de pouvoir relever les défis majeurs qui s'y attachent.

Parmi les actions que notre commune engagera dans ce sens en 2023, l'aménagement de l'Ecoquartier, en lieu et place des anciennes friches des « Chais de la Ville au Comte » et de la rue du Pigeon Blanc, sera exemplaire au regard des enjeux de la transition écologique. Fruit d'un engagement de longue date des élus, quarante-trois nouveaux logements, dont dix logements sociaux, seront créés dans ce nouveau quartier en plein cœur de bourg, répondant aux nouvelles normes environnementales, de densité, ainsi qu'aux objectifs du label « Ecoquartier ». D'autres projets verront le jour au cours de cette nouvelle année, et nous aurons tous à cœur, agents comme élus, d'œuvrer en 2023 au service de notre commune et du « bien vivre ensemble » à Pleslin Trigavou.

Je vous souhaite à toutes et à tous, chères concitoyennes, chers concitoyens, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023, pour vous et vos proches.

Bien cordialement.

Thierry Orveillon
Maire de Pleslin Trigavou

CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2022

Pour des raisons d'économie d'énergie et en corollaire Monsieur le Maire fait part aux élus de la décision de la municipalité de réduire la durée de fonctionnement de l'éclairage public. Les horloges sont ainsi réglées ; le matin allumage dès 7 h, et extinction au lever du jour, le soir, allumage à la tombée de la nuit, et extinction à 20 h dans les agglomérations et 21 h dans les centres bourgs. Concernant les illuminations de Noël, une réduction de deux semaines a également été apportée sur la durée d'allumage.

Ecoquartier de la Ville au Comte

Le projet d'aménagement et de viabilisation du futur Eco quartier fait l'objet d'une subvention de 370 000 € dans le cadre du Fonds Friches, les élus donnent pouvoir au maire pour retenir les offres les mieux-disantes suivant l'analyse du maître d'œuvre, l'Atelier de l'Ourcq et appui VRD.

Pour l'effacement de réseaux rue du Pigeon-Blanc, le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) a réalisé une étude à partir de la rue du Général-de-Gaulle jusqu'au transformateur à la limite de Cana.

Pour les travaux concernant le réseau électrique Basse tension (BT) le reste à charge de la commune serait selon l'estimation du SDE de 20 000 €. Pour le réseau d'éclairage public, la participation financière de la commune serait de 21 840 €. Quant aux infrastructures télécommunications, coût à charge de la commune 33 400 €.

Marché La Ville Even : Avenant n°1 SETAP

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement communal de la Ville Even, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise SETAP un marché de travaux pour le lot n°1 Terrassement, voirie et assainissement. Une plus-value de 18 762 € HT est motivée par la réalisation de 13 murets moellons devant chaque lot pour intégration des coffrets techniques ainsi que la fourniture et l'intégration de boîtes aux lettres.

Marchés de travaux rue de Gervily : avenant n°1 Lequertier

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Gervily, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise LEQUERTIER un marché de travaux pour le lot n°2 Aménagements paysagers. Une moins-value de 975 € HT est motivée par la suppression des plantations de vivaces en pied de bâtiments.

Projet d'alinéation de chemins et délaissés communaux

Suite à la demande de plusieurs administrés, la commune doit lancer une procédure administrative pour l'aliénation de voies et délaissés communaux au profit des particuliers. Une enquête publique est nécessaire, et aura lieu du lundi 28 novembre au lundi 12 décembre 2022.

Voie douce le Châtelet et rue de la Forge

La commune de Pleslin Trigavou souhaite sécuriser le cheminement piétons en créant une voie douce, le long des rues de la Forge, du Châtelet et Sainte-Brigide. Environ 650 m de voie communale sont à étudier, des entrées d'agglomération, au parking du cimetière de Rochefort. Les vitesses y sont trop souvent excessives en entrée d'agglomération. Les objectifs des travaux proposés par l'ADAC22 sont :

- Faire respecter les 50 Km/h, puis 30 Km/h,
- Sécuriser le cheminement piétons, sur un côté et en traversée de chaussée
- Tenir compte de la circulation d'engins agricoles
- Proposer des aménagements simples conservant le caractère rural

Ces travaux pourraient être réalisés au cours du 1er semestre 2023, une ébauche sommaire prévoit un budget prévisionnel de 115 000 € HT avec une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) de 35 %.

Aménagements entrée nord du bourg de Trigavou

Une étude est en cours avec l'ADAC22 pour l'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération de Trigavou côté Croix Aubry : une écluse double après le carrefour de la Croix Aubry couplée à une limitation de vitesse à 30 km/heure pourrait être la solution.

Point sur le Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Après la finalisation du projet de charte en concertation avec les collectivités et acteurs locaux début d'été 2022, le Conseil National de la Protection de la Nature et l'Autorité environnementale nationale ont été consultés et ont rendu leurs préconisations. Désormais, c'est aux habitants du territoire de donner leur avis. L'enquête publique se déroule du 2 décembre au 6 janvier 2023 dans les 74 communes du projet de PNR. Après cette enquête, ce sera aux collectivités – communes, intercommunalités et départements 22 et 35 – de se positionner au printemps prochain en faveur ou non de l'adoption du projet de PNR.

CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2022

1- ECOQUARTIER

• RETOUR SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE VIABILISATION

La consultation concernant les travaux d'aménagement et de viabilisation du futur Eco quartier de la Ville au Comte ainsi que l'aménagement de la rue du Pigeon Blanc a été lancée le 7 octobre 2022, un marché composé de 3 lots :

- Lot 1 - Travaux préparatoires - terrassement - voirie - réseau EP

- Lot 2 - Réseaux eaux usées et eau potable
- Lot 3 - Aménagement paysager, clôture, mobilier

La consultation pour le 4^e lot maçonnerie va être lancée dans un second temps.

L'analyse des offres a été réalisée par l'Atelier de l'Ourcq et Appui VRD, maîtres d'œuvre du projet.

Les offres mieux-disantes retenues sont les suivantes :

Lot n°1	Travaux préparatoires - terrassement – voirie – réseau EP	COLAS 35- Miniac-Morvan	548 805,70 €
		PS1 Volume de stockage des Eaux Pluviales	35 000,00 €
		PS2 Remplacement des caniveaux béton Waterline par des CC1	3 920,00 €
Lot n°2	Réseaux eaux usées – eau potable	SATEC 22- Vildé-Guingalan	106 450,00 €
Lot n°3	Aménagement paysager, clôture, mobilier	ID VERDE 22- Trédaniel	195 885,68 €

• MARCHÉ DE VIABILISATION LOT 4 : POUVOIR

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), pour le lot n°4 Maçonnerie est en cours de finalisation par le maître d'œuvre, afin de ne pas ralentir le dossier en ces temps d'inflation. Accord des élus (deux contre, Françoise Bichon et Bénédicte Renault) pour donner pouvoir au maire pour l'attribution du lot n°4 à l'entreprise ayant produit l'offre la mieux-disante selon le rapport d'analyse établi à la suite de cette seconde consultation.

• DÉPOLLUTION DÉMOLITION DES PARCELLES AL160 ET AL25 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La consultation concernait les travaux de curage, désamiantage et démolition partielle d'un ensemble bâti, avec l'attribution votée à l'entreprise Kerleroux pour un montant de 133 990 € HT. (Deux contre, Françoise Bichon et Bénédicte Renault). Cette même entreprise avait procédé à la démolition des Chais en 2018.

• SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE) ALIMENTATION BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATION LOTISSEMENT ÉCOQUARTIER

Le SDE a réalisé une étude concernant la desserte en basse tension, éclairage public et d'infrastructures de télécommunications des 30 lots du lotissement Ecoquartier

- Réseau électrique Basse tension (BT)

Pour le projet d'alimentation basse tension, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à 38 500 €.

- Réseau éclairage public

Pour l'éclairage public, la participation financière de la commune s'élève à 17 394 €

- Infrastructures télécommunications

Pour la fourniture et pose du génie civil du réseau de communication électronique, il restera à charge de la commune 29 599 €

• PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - Budget annexe écoquartier

DEPENSES	€ HT
Levée topo bornage	16 195 €
Etude hydro géo	27 550 €
Maitrise d'œuvre	77 602 €
SPS	4 305 €
Publicité	2 000 €
Démolition Dépollution	151 263 €
VRD	575 686 €
SDE BT EP TELECOM	85 495 €
Fibre optique	11 876 €
Carports	184 000 €
Murets jardins	150 000 €
Murets soutènement	50 000 €
Frais financiers	150 000 €
Aléas de 10%	77 569 €
TOTAL	1 563 540 €
RECETTES	€
Ventes (simulation sur la base du prix actuel du marché)	1 155 075 €
Fonds Friches subvention de l'Etat	370 000 €
DEFICIT TOTAL	- 38 465 €

Le déficit estimé s'explique par la complexité de l'aménagement du terrain (topographie avec une pente importante de 6 %) et par les exigences qualitatives liées au concept écoquartier.

- Budget principal

Acquisition des terrains et traitement de la friche, soit 11 038 m ²	- 405 063 €
Résultat globalisé de l'opération	- 443 528 €

- Reprise des déficits antérieurs comptabilisés sur les budgets des années 2016 à 2020 :

Acquisition des anciens chais, études, dépollution, démolition	705 071 €
Subvention de l'Etat	300 008 €
TOTAL	405 063 €

Cette opération est complétée par les travaux d'aménagement de la rue du Pigeon Blanc et l'aménagement d'un parking. Cette opération est inscrite au budget général de la commune pour un montant actualisé de 396 121 €. Elle fera l'objet d'une demande de participation au titre du fonds de concours de Dinan Agglomération dans le cadre d'une délibération proposée en début d'année 2023.

TARIFS MUNICIPAUX

• SALLE DES FÊTES

En raison de l'évolution actuelle du coût de l'énergie et afin de sensibiliser chacun, il est proposé la mise en place d'une prise en charge de la consommation électrique par les usagers de la salle des fêtes. Le tarif pratiqué sera de 0.20 € par kilowatt / heure en fonction des relevés de compteur réalisés lors des états des lieux. Une tarification pour la casse ou la perte de la vaisselle louée, ainsi que pour la

reprise de ménage en cas de nettoyage insatisfaisant de la salle est également proposée ainsi qu'un dépôt d'arrhes, correspondant à la moitié du prix de la location. Ceux-ci seront encaissés à la réservation. En cas de désistement, les arrhes ne seront pas remboursées si le désistement intervient à moins d'un mois de la date de la réservation (sauf cas de force majeure). Les tarifs de location sont réajustés et une gratuité accordée pour une manifestation payante par an organisée par les associations de parents d'élèves, les réunions pour les assemblées générales des associations ainsi que les regroupements familiaux pour décès.

Tarif location de la salle des fêtes	Commune Association ou famille	Hors commune Association ou famille
Location 1 jour L.M.M.J.	80,00 €	
Location 1 jour vendredi	155,00 €	255,00 €
Location week-end	230,00 €	385,00 €
Manifestation culturelle 1 jour à but lucratif	80,00 €	200,00 €
Manifestation culturelle 2 jours à but lucratif	120,00 €	300,00 €
Réunion professionnelle 1 jour	160,00 €	160,00 €
Assemblée Générale sans repas	Gratuité 1 fois /an	
Réunion familiale suite à cérémonie funéraire (sans caution)	Gratuit	
Option cuisine	50,00 €	60,00 €
Chauffage Kilowatt / Heure	0.20 €	0.20 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

• GÎTE

Les groupes accueillis au gîte durant les week-ends (aucun accueil pendant l'hiver) doivent rendre les lieux propres. Pour faire face au cas où cette consigne n'est pas, ou pas suffisamment respectée, la tarification mise en place pour la salle des fêtes pour la reprise du ménage en cas de mauvais entretien s'applique également pour le gîte. Accord des élus.

Tarif horaire de ménage en cas de mauvais entretien	25 €/ heure
---	-------------

DINAN AGGLOMÉRATION

• PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DES DÉCHETS 2021

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets est voté par Dinan Agglomération et doit être présenté aux conseils municipaux. Ce document a pour objectif de rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement,

le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

• TRANSFERT GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis le 1er janvier 2020, Dinan Agglomération est titulaire de la compétence Eaux Pluviales Urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT. Une approche globale a été mise en œuvre pour définir le périmètre de cette compétence et ses modalités en s'intéressant, en premier lieu, aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de la ressource en eau. Trois scénarii sont envisagés :

- Une gestion communautaire en concertation avec les communes ;
- Une gestion partagée entre Dinan Agglomération et les communes ;
- Une gestion communale par délégation.

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et afin d'assurer la continuité du service public, Dinan Agglomération propose la prolongation pour une année complémentaire de la convention confiant cette gestion aux communes.

QUESTIONS DIVERSES

• DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT INCENDIE ET SECOURS

Régis Champagne a été désigné pour assumer cette fonction. Dans le cadre de cette mission, Laurent Frankowski l'accompagnera, notamment dans la rédaction du plan de secours et de sauvegarde communal, document couvrant tous les risques.

• SUBVENTION 2022 : COMPLÉMENT

Le 6 avril 2022, les subventions aux associations ont été examinées, certaines ont présenté leur demande après cette date :

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES :	€
Football Club Beaussais Rance Frémur	5 074,00 €
Handball Beaussais Rance Frémur	2 387,00 €
Entente cycliste Rance Frémur	2 165,00 €
Stade Plouërais Tennis	3 464,00 €
TOTAL	14 270,00 €
AUTRES	€
Groupe de secours catastrophe français	100 €

Minorité

Nous vous offrons nos meilleurs vœux pour 2023, année de transition écologique, tri des déchets et malheureusement de restrictions pour beaucoup d'entre nous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2022

Comme vous le savez tous, en 2023 nous devons commencer le compostage de nos déchets verts et alimentaires (sauf les restes de viande et de poisson), pour diminuer le volume de nos poubelles et amorcer les changements au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, tous les emballages avec du métal vont aujourd'hui dans les bacs jaunes. Nous pouvons mettre dans les bacs de tri tous les contenants en plastique, carton, métal et petits métaux (dosette de café, barquette alu, capsule de bouteille, couvercle de pot de confiture et conserve) le verre et le papier.

Nous avons été informés que le Gaec de St Goudas souhaite installer une unité de méthanisation sur son exploitation. N'ayant pas été consultés en amont et ayant déjà été interrogés pour une demande de la ferme du petit rocher où le conseil s'était prononcé contre, il ne serait pas équitable de nous positionner pour celle de St Goudas.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2022

Concernant l'éco quartier, nous ne sommes pas d'accord avec un déficit de 38 465 € avant même que les travaux commencent et que les terrains soient vendus, tout en sachant que celui-ci va se creuser et ne pourra être intégré au prix de vente du m².

Pleslin-Trigavou 2020 avec vous.

contact.pleslin.trigavou2020@gmail.com

RAPPEL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES PROJETS DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE

Extrait du bulletin municipal n°154 Conseil Municipal du 08/10/2021, concernant l'enquête publique EARL du Petit Rocher

La demande est présentée par l'EARL du Petit Rocher pour l'élevage de vaches laitières exploité au lieu-dit Le Petit Rocher à Pleslin Trigavou. L'avis de la commune est demandé, dans le cadre d'une consultation publique, pour l'augmentation du nombre de vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage de l'élevage bovin laitier de l'EARL du petit rocher. L'augmentation demandée porte le cheptel à 275 vaches laitières contre 150 autorisées depuis le 9 février 2012. En complément des vaches laitières, l'élevage comprend 11 génisses de moins d'un an, 115 génisses de 1 à 2 ans et 30 génisses de plus de 2 ans. Cette augmentation des effectifs nécessite l'extension de la stabulation des vaches laitières. Un permis de construire d'aménagement et d'extension de la stabulation et création d'une fosse à lisier a été déposé dans ce sens en mairie en mars 2020, accordé en mai (cet accord de permis de construire ne valait pas autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement). Il est indiqué que « l'ensemble des déjections serait exporté vers la future unité de méthanisation ». Pour rappel, le pro-

jet porté par cette EARL concerne l'installation d'une unité de méthanisation sur l'exploitation d'élevage bovin laitier de l'EARL du Petit Rocher ; le projet d'augmentation du cheptel de l'EARL du petit rocher paraît intimement lié à la construction d'un méthaniseur sur l'exploitation. Or, la commune n'a pas, à ce jour, d'éléments d'informations suffisants pour se prononcer sur l'installation d'une unité de méthanisation, qui en tout état de cause, devra répondre à un schéma directeur régional en cours d'étude. Les élus s'abstiennent sur cette demande (un contre, Bernard Kodric).

Extrait du bulletin municipal n°155 Conseil Municipal du 02/06/2022, concernant l'avis de consultation publique EARL du petit-Rocher

Une délibération a été prise à la suite du Conseil Municipal du 8 octobre 2021 dans le cadre d'un avis sur la consultation publique qui s'est déroulée du 20/09/2021 au 18/10/2021. Cette procédure a fait l'objet d'un refus par arrêté de la Préfecture en date du 25/01/2022 et affiché en mairie du 31/01 au 28/02/2022. Une nouvelle consultation du public a été ouverte du 19/04/2022 au 17/05/2022, à la mairie de Pleslin Trigavou sur la demande présentée par

l'EARL du Petit Rocher pour l'augmentation des effectifs vaches laitières et mise à jour du plan d'épandage au lieu-dit Le Petit Rocher à Pleslin Trigavou. (Augmentation des effectifs d'un élevage bovin qui comprendra après projet un nouvel effectif de 275 vaches laitières avec extension de la stabulation et la mise à jour du plan d'épandage de l'élevage bovin laitier de l'EARL du petit rocher). Le projet ne fait plus référence à la construction d'un méthaniseur sur l'exploitation. Avis favorable des élus (quatre abstentions), sous réserve que les fonctionnaires d'Etat en charge du dossier ne décèlent aucune anomalie.

Extrait du bulletin municipal n°156 Conseil Municipal du 27/09/2022 concernant l'avis sur le permis de Construire Gaec de Saint Goudas - création d'une unité de méthanisation

Le GAEC Saint-Goudas, représenté par Monsieur Lemée a déposé en mairie un permis de construire pour la création d'une unité de méthanisation servant à créer du Biogaz, destiné à alimenter le réseau de distribution Gaz de France. Après débat, à la majorité les élus donnent un avis favorable à ce permis, avis qui n'est que consultatif et soumis aux réserves suivantes :

La Mairie sera associée au tracé de la conduite de gaz, la production doit être décorrélée du marché spéculatif, que le projet s'inscrive dans le schéma directeur des énergies renouvelables au prochain SCOT de Dinan Agglomération et réponde à la charte énergies renouvelables biomasse associée à ce schéma directeur.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

• Manoë	Chenu	41B route de Langrolay	03/10/2022
• Célian	Pleurdeau	24 rue de l'Argoat	06/10/2022
• Rafaël	Louis	6 Bis Le Bois Rolland	17/10/2022
• Lou	Dubus	25 rue de l'Argoat	21/10/2022
• Soen	Lefevre	23 rue Jean Jaurès	23/10/2022
• Rubie	Hamon	12 AB chemin de la Ménardièrre	27/10/2022
• Milo	Georget	15 route de Dinard	04/11/2022
• Ezia	Dejoie	16 Bis rue du Général de Gaulle	06/11/2022
• Mariwenn	Bourget	2 Place du Malava	04/12/2022
• Noë	Leroy	54 La Grabotais	07/12/2022
• Tommy	Paillart	17 Cordel	20/12/2022

Nos vœux d'heureuse et longue vie à ces petits pleslinais trigavouais.

MARIAGES

• Antoine Mounier et Stéphanie Ilic	10/12/2022
La Croix Picard	17/12/2022
• Damien Lemetayer et Sylvie Languille	
52 La Bigotière	

PACS

• Fabrice Droguet et Annabelle Ortiz de la Rosa	07/10/2022
1 chemin des Longues Raies	

Nous leur souhaitons de connaître harmonie et bonheur

DÉCÈS

- Jacqueline Etourneau née Outil le 27/07/1954 décédée le 08/10/2022 à Angers (49)
- Philippe Céron né le 06/01/1951 décédé le 20/10/2022 à Saint-Malo
- Maryse Rosset née le 27/10/1955 décédée le 04/11/2022 à Dinan
- Denise Pontdémé née Lemoine le 16/09/1928 décédée le 05/11/2022 à Hyères (83)
- Michèle Pignal née Camard le 27/09/1947 décédée le 08/11/2022 à Emerainville (77)
- Jacqueline Godefroy née le 10/07/1927 décédée le 08/11/2022 à la Résidence de l'Orme
- Francis Jan né le 23/09/1930 décédé le 04/11/2022 à Pontivy (56)
- Jeannine Maillard née Beauvi le 02/12/1933 décédée le 13/11/2022 à Saint-Malo
- Louise Cocheril née Gélard le 04/02/1931 décédée le 24/11/2022 à Dinan
- Alicia Lazaro née le 22/07/1951 décédée le 06/12/2022 à Saint-Malo
- Lilianne Trouchenko née Bredelle le 31/07/1942 décédée le 09/12/2022 à Dinan
- Claude Mousset né le 16/02/1939 décédé le 24/12/2022 à Combourg
- Claude Louis né le 03/02/1940 décédé le 28/12/2022 à la Résidence de l'Orme
- Alain Outil né le 17/08/1961 décédé le 30/12/2022 à Dinan
- Monique Leuk née Pagès le 27/10/1938 décédée le 03/01/2023 à Pleslin Trigavou
- Colette Rouen née Lejeune le 26/02/1934 décédée le 04/01/2023 à Pleslin Trigavou
- Andrée Foutel née Béchu le 23/06/1947 décédée le 12/01/2023 à la Résidence de l'Orme

Nous prions les familles de bien vouloir agréer nos condoléances.

Le contrat de solidarité territoriale

Le 2 novembre dernier, à la Mairie de Pleslin Trigavou, le Département des Côtes d'Armor et les communes du canton de Pleslin Trigavou ont signé des contrats de territoire en présence de Vincent Alleno, vice-président du Département délégué aux Contrats de territoire 2022-2027, de Thierry Orveillon, conseiller départemental référent de la Maison du Département de Dinan, de Solenn Meslay, conseillère départementale de Pleslin Trigavou et des maires des communes concernées. Le dispositif, entièrement repensé par la nouvelle majorité, prend en compte la taille des communes et privilégie les projets à haute valeur sociale et environnementale. Il innove ainsi en introduisant un critère lié à la capacité de stockage du CO2 des communes pour définir l'enveloppe accordée. Une illustration concrète de la volonté du Département d'agir de manière transversale pour répondre à l'urgence écologique.



Solenn Meslay, Thierry Orveillon et Vincent Alleno lors de la signature du contrat de solidarité territoriale

Ainsi afin d'accompagner les communes rurales, le Département a accordé une subvention d'un million d'euros aux communes du canton de Pleslin Trigavou, afin de réaliser des projets communs en accord avec les besoins de leurs habitants, et au plus proche des priorités du Département. La commune de Pleslin Trigavou bénéficie quant à elle, d'une subvention de 287 936 € à utiliser entre 2022 et 2027.

Inauguration de la Maison France Services



La traditionnelle coupe de ruban a été suivie par une visite des locaux, ici le sous-préfet, Bernard Musset en compagnie de Gaëlla Lerin, Sabrina Fillion-Pennec et Marie-Reine Aubrée, agents travaillant dans les lieux. Rappelons que cet espace France Services sert de relais auprès de neuf partenaires nationaux : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Assurance Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail, Pôle Emploi, les impôts, l'assistance juridique, l'ANTS et La Poste. Cet espace permet à l'ensemble de la population du bassin de vie de Pleslin Trigavou d'être au plus près des différentes administrations et d'obtenir l'aide nécessaire dans leur quotidien. Sans oublier l'agence postale communale, qui, comme la maison France Services, est ouverte de 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au samedi.

BUDGET PARTICIPATIF #2 : et le gagnant est...

Avant d'annoncer le grand gagnant de cette 2^e édition du budget participatif de Pleslin Trigavou, petit retour sur la démarche :

Pour commencer qu'est-ce qu'un budget participatif ? Allouer une part du budget communal au financement de projets proposés par et pour les habitants.

A Pleslin Trigavou, le budget alloué est de 10 000 €. Ces projets sont destinés à améliorer le cadre de vie, l'environnement et peuvent concerner un large panel de thématiques : biodiversité, maîtrise de l'énergie, mobilités, propreté urbaine, jeunesse, éducation, innovation, aménagement des espaces publics, solidarité, culture, loisirs... Lancé du 28 février au 1^{er} mai 2022, douze projets avaient été déposés par des habitants et habitantes de la commune !

Après étude par le comité de sélection et par délibération du Conseil Municipal du 12 juillet, plusieurs projets répondaient aux critères d'éligibilité et avaient donc été retenus. Cinq de ces douze projets ont ensuite été soumis à vos votes dans le précédent bulletin municipal ! Près d'une cinquantaine de familles ont plébiscité leur projet préféré soit en déposant un bulletin de vote dans les urnes mises à disposition en mairie et mairie annexe, à la boulangerie et à la médiathèque, soit par voie électronique.

Et le gagnant est... La gratuiterie / recyclerie !

Comme nous vous l'avions indiqué dans le précédent bulletin, ce projet repose nécessairement sur un tissu de bénévoles motivés et impliqués pour le faire vivre. Aussi, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés !

Que celles et ceux qui sont intéressés pour prendre part à ce projet se fassent connaître en contactant la mairie par téléphone au 02 96 27 80 03 ou par mail à pleslin.trigavou@wanadoo.fr.

Vous pouvez aussi vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie ou auprès de Justine et Alice à la médiathèque Le Triplex.

RAPPEL DU PROJET GRATUITERIE / RECYCLERIE

Créer un lieu éphémère ou tiers-lieu où chacun peut déposer ou récupérer un objet en bon état. Les objets qui n'auront pas trouvé preneur seront donnés à des associations ou apportés à la déchetterie. Pour mener à bien ce projet, il est indispensable d'avoir un groupe d'habitants bénévoles !

RETOUR SUR LE PREMIER BUDGET PARTICIPATIF :

Le parcours sportif au Pont des Ecouailles et la table de ping-pong à l'Orme sont installés !

Ces deux projets avaient gagné la 1^{ère} édition du budget participatif communal. Ils sont maintenant à votre disposition ! Après un temps de réflexions sur la nature des agrès à choisir, les matériaux à utiliser pour une meilleure intégration paysagère, quelle place leur donner, il a été décidé d'installer un parcours sportif composé de quatre éléments au Pont des Ecouailles : des échelles horizontales, des barres d'exercice, des barres parallèles et enfin une planche abdominale. Ils ont été installés le long du chemin reliant Pleslin à Trigavou, chemin emprunté par les coureurs, cyclistes et promeneurs. Pour ce qui est de la table de ping-pong, elle a été installée à proximité du city-stade et de l'aire de jeux pour enfant sur l'espace Jean Le Sommier à l'Orme. Ces deux aménagements n'attendent plus que vous !



Zoom sur... La cuisine centrale

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne chôme pas à la cuisine centrale : le service est assuré, sept jours sur sept, par une équipe de quatre personnes à temps complet et une aide-cuisine qui assure le service cantine à Saint-Joseph, de 8 h à 11 h. Car la cuisine centrale dessert non seulement la résidence de l'Orme, avec ses 60 pensionnaires et le personnel à nourrir midi et soir, soit environ 140 couverts par jour, les trois écoles avec à peu près 400 repas ; mais aussi le portage à domicile avec 28 repas journaliers, sans oublier en juillet et août l'accueil de loisirs pour pas loin de 170 repas, les vacances scolaires pour environ 80 à 90 repas. Tous les menus sont étudiés : avec une diététicienne pour les scolaires, en commission menus avec l'infirmière en chef pour équilibrer les menus des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), la directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) «les besoins énergétiques ne sont pas les mêmes» indique Pierrick Guillotin, responsable de la cuisine centrale. Présent dans les lieux depuis février 2010, lorsque les élus de l'époque ont décidé le retour de la cuisine centrale en gestion municipale, Pierrick Guillotin reconnaît la polyvalence de son poste : la cuisine, axe essentiel, mais aussi la gestion, le contact avec les populations différentes qui bénéficient du service de la cuisine centrale ; mais aussi avec les fournisseurs pour trouver le bon produit, au bon moment, au meilleur

leur prix aussi ! En compagnie de Manon Grousset, Thomas Petit, Céline Battas et Jessica Beauchaud ; les tâches sont variées, entre légumerie, pâtisserie, le chaud, la livraison aux écoles, et les divers menus concoctés en fonction du public rajoutent un peu à la complexité «il n'y a aucune monotonie. On s'efforce d'être à l'écoute et au plus proche des doléances ou des demandes. Nous sommes dans le dialogue». A cette complexité s'ajoutent les évolutions de la réglementation «sans forcément que le budget soit extensible», et la difficulté à jouer des circuits courts «ce n'est pas toujours évident avec la quantité qu'il faut ou la réactivité» conclut-il.



Petit-déjeuner des commerçants

Les commerces de proximité de centre bourg sont des moteurs de l'animation sociale et économique d'une commune. L'équipe municipale de Pleslin Trigavou a à cœur d'intégrer pleinement les commerçants dans les projets communaux. C'est pour cela que la municipalité a convié les commerçants des centres bourgs de Pleslin et de Trigavou à un temps d'échange agrémenté d'un petit-déjeuner afin d'échanger et recueillir leurs envies, idées, projets pour imaginer ensemble le Pleslin Trigavou de demain.

Cette rencontre a permis d'aborder les futurs projets structurants de la commune et de soulever quelques questionnements sur la signalétique, la place des voitures en ville, la dynamique actuelle d'accueil des commerces et a abouti sur des idées de projets communs afin d'animer notre commune. De beaux projets à venir !

Roger Le Duc, honoré aux cérémonies du 11 novembre

Chaque année, aux monuments aux morts, nous commémorons l'armistice de la Première Guerre mondiale du 11 novembre 1918. Le temps a bien sûr effacé le visage des 122 jeunes Pleslinois et Trigavouais qui donnèrent leur vie pour notre liberté ; mais la citation de l'interminable liste des noms de ces héros, doit être entendue comme un moment fort de notre mémoire collective.

Un participant aux cérémonies, souligne « c'est un devoir de mémoire et de respect envers ceux qui nous permettent de vivre en paix aujourd'hui ». A cette occasion, Roger Le Duc a été décoré pour son engagement pendant la guerre d'Algérie. La Croix du Combattant lui a été remise par André Noël, le président de la section locale de la FNACA, et Thierry Orveillon, le Maire.



Roger Le Duc, entouré du Maire, du président de la FNACA et des porte-drapeaux.

C'EST NOUVEAU !

Le comptoir des fleurs, un artisan fleuriste rue Léon-Pépin

Depuis jeudi 12 janvier, Myriam et Yann Ronxin, passionnés de fleurs et de plantes, mettent leurs connaissances et leur savoir-faire au service des habitants, en ouvrant le comptoir des fleurs, rue Léon Pépin. Le jeune couple, habitant la commune depuis 11 ans, a en effet profité de l'opportunité de s'installer comme artisans fleuristes dans l'ex-local de l'esthéticienne. « Nous avons l'objectif de nous implanter dans notre commune, à plus ou moins court terme. Le dynamisme de la commune, cette revitalisation du centre-bourg, avec la médiathèque Le Triplex, la maison France Services, les commerces récemment ouverts rue Léon Pépin et ce local libéré ont été autant d'éléments moteurs pour accélérer notre installation. Le développement de la commune donne envie » souligne le couple. Myriam, titulaire d'un CAP et BP fleuriste et Yann, de formation paysagiste, sont épaulés par une équipe de quatre personnes et ils se répartiront entre les deux boutiques de fleurs (Autant en emportent les fleurs, à Ploubalay). Une équipe de passionnés par leur métier.

Au comptoir des fleurs seront proposées fleurs coupées, plantes d'intérieur, d'extérieur ; « des produits de qualité afin de préserver notre image d'artisan », une image d'artisan qui rime avec le conseil, allant du diagnostic au traitement de la plante malade « cela fait partie de notre travail. Etre là pour le client, faire en sorte qu'il soit satisfait de ce que l'on propose et rester abordable pour que tout le monde puisse en profiter » soulignent Myriam et Yann. Le comptoir des fleurs assure les livraisons (gratuites pour Pleslin-Trigavou), et travaille en vente à distance avec la chaîne de transmission « 1,2,3 fleurs ».

L'artisan fleuriste est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, dimanche et jours fériés de 9 h 30 à 12 h 30. Fermé le mercredi. 4, rue Léon-Pépin, tel 02 96 89 49 72.



Clément Chesnais, plombier



Titulaire d'un CAP installateur sanitaires et d'un CAP installateur thermique, Clément Chesnais, après 15 années d'expérience, a décidé de se mettre à son compte. « J'avais envie de travailler pour moi » reconnaît-il. Clément Chesnais intervient dans un rayon allant de Dinan à Saint-Malo, Lancieux, Dol de Bretagne. Il vous assure un service de qualité, et intervient également sur l'installation de votre système de plomberie, sanitaire et de votre système de chauffage.

Proposant également son intervention sur l'installation ou le remplacement de chaudière Gaz/fioul et de pompe à chaleur.

Clément Chesnais propose aussi l'installation de salle de bain « clé en main » et du dépannage plomberie.

EURL Clément Chesnais, 06 76 16 30 46, site internet www.chesnais-plomberie.com; courriel contact@chesnais-plomberie.com

Stationnement sur les trottoirs

Les zones bleues à Pleslin et à Trigavou sont globalement respectées. Par contre, le stationnement sur les trottoirs perdure dans certaines rues, il y a toujours les mêmes irréductibles. Attention, la gendarmerie est prévenue ...



Nuisances sonores

Nuisances sonores

Horaires pour bricoler et jardiner :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Un bon voisinage rend la vie plus agréable

Elagage, émondage, écimage

Cet automne le service technique a été sollicité plus tôt qu'à l'accoutumée pour élaguer et abattre des arbres communaux. En effet, à partir du 1^{er} janvier, les services municipaux n'ont plus l'autorisation de déposer leurs déchets verts (gazons, conifères, lauriers, ronciers, etc.) dans les déchetteries de Dinan Agglomération ! Aussi, les coupes de taillis, les branches de résineux, les palissades ne pouvant être broyées ont été déposées dès décembre à la déchetterie de la Ville Rouxel. Désormais, les particuliers et les municipaux devront être vigilants sur les variétés à planter, le PLU indique déjà les végétaux à proscrire, ne serait ce que pour éviter les plantes invasives, telles que les lauriers palmés, l'arbre à papillons, l'herbe de la pampa, etc.



Ramassage des feuilles mortes

Au fil des décennies, la commune a planté pour notre confort et la sauvegarde de la biodiversité de nombreux arbres, elle a aussi hérité et conservé certains chênes, peut être centenaires, mais bien sûr qui dit chênes, châtaigniers, hêtres, dit feuilles, et à l'automne elles tombent et jonchent les voies et les trottoirs. Le service technique a conçu une aspiratrice tractée qui a une grande maniabilité et un bon rendement, certes c'est moins bucolique mais en tout cas c'est bien supérieur à celui de la chanson de Prévert où les feuilles mortes se ramassent à la pelle...

Seulement à Pleslin Trigavou les trottoirs et les services publics sont nombreux, et cet automne Eole a soufflé quotidiennement arrachant de leurs rameaux les

Sablage salage de nos rues

Mi-décembre une vaguelette de froid avec son cortège de tracasseries pour les automobilistes nous a surpris. C'est pourquoi tôt le matin, bien avant le lever du jour, le service technique était à pied d'œuvre pour sabler les agglomérations et saler les entrées des services publics : les trois écoles, l'EHPAD, la Maison France Services, les mairies mais également les commerces de métiers de bouche.

Il faut savoir que la bande de roulement des routes départementales à l'intérieur des agglomérations, et pour Pleslin Trigavou cela représente 7 kilomètres, est entretenue par le service technique communal. La sableuse-saleuse dont les agents municipaux peuvent se targuer de la paternité, permet en quelques heures de sillonner nos agglomérations, de Bel Air à la Butte de Broons, de la Grabotais à la Ville des Champs, de la Quinois à la Rougerais, de la Boutronnais au Châtelet, etc. Malgré tout, il faut être patient et surtout vigilant, la Municipalité ne peut être tenue pour responsable de certaines imprudences ou bien malchances.



prémices de l'hiver. Là aussi il faut être vigilant, car sur des feuilles mouillées, les glissades peuvent survenir. Le service technique a collecté chaque semaine des dizaines de m³ de feuilles, seulement les agents ne peuvent pas être partout en même temps, lorsqu'ils sont à ramasser les feuilles mortes à la Vallée, ils ne sont pas à la Ménardière, de même lorsque le vent souffle à l'Adria, il vente également au Bois Rolland, alors.. Merci pour votre patience.



Aménagement de la rue de Gervily

Désormais, il faudra attendre le printemps pour voir les végétaux plantés par l'entreprise Le Quartier de Saint-Jouan-des Guérets, reprendre leur croissance dans les espaces verts qui longent la route départementale. A priori, les pluies automnales arrivées à la Sainte-Catherine devraient favoriser la reprise des arbres et des nombreuses vivaces. La décision de la Municipalité a été de demander au maître d'œuvre Ersilie en charge de l'aménagement de la rue de Gervily, qu'il fasse le choix en concertation avec le paysagiste de planter des végétaux qui résistent à « tout » ! Les ganivelles (barrières légères en châtaignier) ont le mérite de protéger ces plants et de canaliser les véhicules, qui rappelons-le ne doivent pas circuler à plus de 30 km/h et bien sûr ne pas rouler ni stationner sur les trottoirs.



Entretien des terrains de sports

Chaque année la commune fait appel à un professionnel pour l'entretien de ses trois terrains de football. En effet, il est nécessaire d'aérer et scarifier en profondeur, dans le passage des lames une semence de regarnissage de gazon est effectuée. L'an passé d'intense sécheresse, les pelouses ont souffert et notamment celles des terrains des sports. Aussi cette opération et bien sûr la pluie, ont redonné vie au gazon.



Voie douce route de Langrolay



Les travaux de voirie sont achevés et de l'avis de tous l'entreprise Lessart TP a fait du bon travail et cela sous l'égide du cabinet Urba Réal. La noue au centre du parking enherbé remplit parfaitement son rôle lors des pluies hivernales.

Cette voie douce est subventionnée par le Conseil Départemental 22 à la condition que deux critères soient impérativement respectés, la sécurité routière et l'écologie. Concernant la sécurité routière il n'y a rien à redire, c'est réussi maintenant il faut terminer le volet écologique. La voie douce passant dans le verger est une garantie de sauvegarder cette parcelle boisée, à présent il faut s'attaquer à la plantation des pommiers dans l'enceinte du parking enherbé et à la mise en place de quelques bancs. La Municipalité s'est tournée vers l'association des Mordus de la Pomme de Quévert, dans l'optique que ses membres puissent aider les élus à projeter une plantation de pommiers. Ces fruitiers seront greffés par les Mordus de la Pomme. Ainsi, dans quelques années, les amoureux, assis sur les bancs publics pourront y croquer les pommes.

Voirie 2022

Lors de l'appel d'offres, c'est la société Eurovia 22 qui a été adjudicataire du marché pour les routes à réhabiliter du Bois de la Motte à la route du Bois Meen, du Champ Tison à la route de la Poissonnais et la Croix Picard.

Une fois encore la Municipalité a fait le choix d'un enrobé à chaud plutôt qu'un goudronnage tri-couche, certes le tapis d'enrobé est plus onéreux, mais ce revêtement est plus pérenne, plus confortable pour les riverains car moins bruyant. Pleslin Trigavou peut s'enorgueillir de posséder un bon réseau routier d'une soixantaine de kilomètres.

Toutefois, il est toujours nécessaire de rappeler que depuis l'arrêté du 1^{er} décembre 1990, la limitation de la vitesse est fixée à 50 km/h sur toutes les routes communales en dehors des agglomérations !



Limitation de la vitesse

Il ne se passe pas une semaine, voire une journée, sans qu'il n'y ait une plainte sur les excès de vitesse au cœur de nos agglomérations !

Mais d'où viennent ces automobilistes qui enfreignent la loi ? On peut même subodorer que certains pétitionnaires conduisent parfaitement tout près de chez eux, mais ont le pied un peu plus lourd dans un environnement plus lointain ! Bien sûr, ce n'est qu'une hypothèse malsaine....

En tout état de cause le conseil municipal à l'instar de ce qui se fait dans bon nombre de communes a décidé de prendre un arrêté pour limiter la vitesse à 30 km/h dans le cœur de ses agglomérations, c'est-à-dire bien au-delà des centres bourgs.

Par exemple pour Trigavou, de la Rougerais à la rue du Frémur incluse, de la Croix Aubry au Châtelet et la rue de la Forge incluse. Pour

Pleslin, de la Ville des Champs à la Fontenaie, de la Butte de Broons à la sortie de la Rouxière, des Landes de Reine à la sortie d'Houillard, du Pigeon Blanc à Cana inclus, etc.

Dans les prochaines semaines les panneaux 30 km/h seront implantés. Attention, ce n'est pas une révolution, déjà la grande majorité des automobilistes respectent cette vitesse, mais il y a les autres, et ceux-là devront être attentifs et respecter la loi. Faisons le pour nous-mêmes, pour les autres, évitons la sanction et pire encore l'accident.



DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DÉCLARATION	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
022 190 22 C0056	1A Trebefour	Pose d'une clôture et d'un portail
022 190 22 C0069	11 Rue de l'Argoat	Remplacement d'une porte d'entrée
022 190 22 C0089	10 rue du Châtelet	Pose d'une clôture et suppression d'une haie
022 190 22 C0092	25 la Ville Tasset	Construction d'un carport
022 190 22 C0096	39 J Trébéfou	Pose d'une clôture
022 190 22 C0097	16 rue de la Fontaine Yvon	Remplacement d'un portail
022 190 22 C0099	1 Chemin des Longues Raies	Création de 4 chassis de toit
022 190 22 C0100	19 Trébéfou	Pose d'une clôture
022 190 22 C0101	71 La Boutronnais	Installation d'un conduit de cheminée extérieur
022 190 22 C0102	5 Rue de l'Argoat	Construction d'une piscine
022 190 22 C0103	5 Rue de l'Argoat	Pose d'une clôture
022 190 22 C0105	57 B La Grabotais	Construction d'une pergola
022 190 22 C0106	15 rue de la Fontaine Yvon	Isolation par l'extérieur et remplacement de 2 fenêtres
022 190 22 C0107	26 rue de la Fontaine Yvon	Pose d'une clôture et d'un portail
022 190 22 C0108	8 La Pierre Blanche	Remplacement des menuiseries extérieures
022 190 22 C0109	15 rue Alexis Renouvel	Remplacement des menuiseries extérieures
022 190 22 C0110	8 Route de Langrolay	Division parcellaire
022 190 22 C0111	14 Le Gallery	Refecton de toiture et création de chassis de toit
022 190 22 C0112	77 Lotissement de la Boutronnais	Construction d'une annexe
022 190 22 C0113	28 Le Bas Cana	Remplacement des menuiseries et des volets
022 190 22 C0114	6 rue Julien Lesaichot	Mise en peinture d'une porte
022 190 22 C0115	7 La Guyonnais	Construction d'un carport
022 190 22 C0117	1 rue Alexis Renouvel	Remplacement d'un portail et portillon
022 190 22 C0118	18 Le Bois Méen	Construction d'une extension
022 190 22 C0120	40 Trébéfou	Pose de panneaux photovoltaïques
022 190 22 C0121	19 allée du petit Bois	Pose de panneaux photovoltaïques
022 190 22 C0122	54 Cana	Remplacement menuiseries extérieures
022 190 22 C0123	14 La Boutronnais	Pose d'une clôture
022 190 22 C0125	25 rue de la Fontaine Yvon	Pose d'une clôture et d'un portail
022 190 22 C0126	La Grignardais	Installation d'une nouvelle antenne FREE
022 190 22 C0128	14 Le Gallery	Remplacement des huisseries
022 190 22 C0129	8 La Ville Ochedais	Construction d'une annexe
022 190 22 C0130	2 rue Julien Lesaichot	Remplacement des huisseries
022 190 22 C0131	18 rue Alexis Renouvel	Installation d'un portail
022 190 22 C0133	3 La Butte de Broons	Construction d'un préau en extension

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219022C00023	La Ville Even	Construction d'une maison
02219022C00024	La Bigotière	Construction d'une maison
02219022C00027	5 rue du Poher	Extension d'une maison
02219022C00028	1 Chemin des Longues Raies	Installation de chassis de toit et création de surface habitable
02219022C00029	La Ville Lambert	Construction d'une maison

PERMIS DE DEMOLIR

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219022C0006	15 rue du Pigeon Blanc	Démolition partielle d'une maison
02219022C0007	Le Vaugerier	Démolition partielle d'une porcherie et d'un bâtiment de stockage

PERMIS D'AMENAGER

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
022 190 22 C001	15 Le Chêne vert	Création d'un lotissement de 6 lots
022 190 22 C002	3 rue du Pigeon Blanc	Aménagement d'un écoquartier
022 190 22 C003	8 rue du Pigeon Blanc	Aménagement d'un écoquartier
022 190 22 C004	42B La Grabotais	Création d'un lotissement de 3 lots
022 190 22 C006	23 Cana	Création d'un lotissement de 16 lots + 1 ilots

CU OPERATIONNELS

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219022C0135	La Mennais	Construction d'une maison d'habitation

Un après-midi Escape Game organisé par l'ADS Côte d'Emeraude



A la salle des fêtes, l'association d'aide à domicile Côte d'Emeraude (ADSCE) a organisé un après-midi récréatif, appelé Escape Game (énigmes, rébus, code secret... à trouver sur le thème du bien vieillir), destiné aux personnes âgées

et à celles en situation de handicap de l'antenne ADSCE de Pleslin Trigavou et de Plancoët.

Carinne Boulvais souligne que « grâce au financement de la Conférence des Financeurs des Côtes-d'Armor et de « Pour Bien Vieillir en Bretagne », l'association a pu proposer une animation gratuite pour les personnes aidées par l'association. La mobilisation et l'énergie des intervenants ont permis de sortir les personnes de leur domicile, de les accompagner tout au long de l'après-midi, afin de les aider dans la réalisation des jeux pour terminer autour d'un goûter dans la convivialité et la bonne humeur. Les participants ont exprimé leur grande satisfaction de sortir de chez eux, de pouvoir rencontrer du monde, de jouer... révélant parfois un esprit de compétition pour certains d'entre eux. Les personnes sont déjà en demande d'une nouvelle animation ». Un grand merci à l'ADSCE, cette expérience festive est à renouveler.



Réunion Publique d'informations avec un agent de l'ASSURANCE RETRAITE et les agents de la Maison des Services de Pleslin Trigavou

Public concerné : Personne de + de 55 ans

THÈMES ABORDÉS :

« Je prépare ma Retraite »
« le Veuvage »

LE JEUDI 9 FÉVRIER 2023,
À PARTIR DE 18H À LA MAIRIE DE PLESLIN

Sur inscription auprès des agents de la Maison des services :
CONTACTEZ LE 02.96.27.10.12

Photo insolite Une maison des services inédite

La photo de Gaël Oléron, prise à la Bigotière dans le cadre du concours photo « Pleslin Trigavou dans le détail », n'a certes pas été retenue par le jury, mais il a été décidé, à l'unanimité, que cette « maison des services », titre de ce cliché, avait toute sa place dans le bulletin municipal. Si vous aussi vous avez des photos insolites prises sur la commune, n'hésitez pas à les envoyer sous format .jpg à l'adresse suivante : sylvie.mairiepleslin@gmail.com



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CCAS est géré par son conseil d'administration désigné ou élu pour une durée de six ans, correspondant à la durée du mandat municipal. Le Maire, Thierry Orveillon, en est le Président de droit.

Il comprend en nombre égal, huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit personnes de la société civile choisies par le Maire. Ce sont des représentants d'associations de personnes handicapées, caritatives et des aînés.

Les ressources du CCAS sont constituées d'une subvention annuelle votée par le conseil municipal, et parfois de dons ; son budget est autonome, voté par son conseil d'administration. Le CCAS prend en charge : les repas et les colis des aînés, les aides aux personnes en difficulté, les courses accompagnées et diverses aides ponctuelles.

Le CCAS se réunit environ six fois par an, à son ordre du jour, des informations non nominatives, sont également données

aux membres : la gestion des logements HLM, l'instruction de dossiers ou d'affaires sociales en cours, d'actions ponctuelles comme l'aide aux réfugiés ukrainiens, etc.



Les doyens présents



Après deux années blanches, le maire s'est réjoui de présider pour la première fois de son mandat, le repas des aînés. « Très belle journée qui nous a permis de nous retrouver dans une belle ambiance », et d'ajouter « Parmi tous nos concitoyens, 421 ont 75 ans et plus, ils étaient 362 en 1979, une progression de 16 % qui montre si besoin était, qu'il fait bon vivre à Pleslin Trigavou ». Cette année, 160 convives ont répondu à l'invitation de la municipalité.



Les courses accompagnées sont aussi prises en charge par le CCAS. Ce service méconnu par beaucoup, est prévu pour les personnes isolées sans moyen de transport, vers les magasins d'alimentation. Vous pouvez vous renseigner, auprès de l'ADSCE au 02 96 27 86 77.



Francine et Robert Bouesnard



Michèle et Robert Chatelais



Yvette et Pierre Boulou

La distribution des colis est également un agréable moment partagé entre les élus et les aînés qui n'ont pu venir au repas dans la salle des fêtes. Cette année, environ 270 colis ont été distribués aux aînés de plus de 75 ans. Sur les photos, le Maire, Thierry Orveillon, offre les colis à trois couples bénéficiaires.



Première manifestation du CMJ un début prometteur !

MERCREDI 16 NOVEMBRE

Le recyclage des déchets

Un groupe de 15 jeunes (et moins jeunes) conseillers municipaux est allé visiter l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden.

Après une information générique concernant l'historique et le fonctionnement de l'usine, chacun a pu prendre la mesure de l'imposante organisation de la structure en découvrant l'immense fosse ou encore le foyer tout aussi gigantesque.

En amont, les mêmes ont été sensibilisés au tri des déchets par une salariée de Dinan agglomération. Même les plus aguerris ont appris que seuls les emballages se recyclent, et donc pas les couvertures de cahiers d'école plastifiée ni les feutres et autres stylos. Ils peuvent désormais assurer le rôle d'ambassadeurs du tri.



DIMANCHE 20 NOVEMBRE

Balade récolte de déchets

Plus d'une trentaine de personnes ont répondu à l'appel du CMJ, le plus jeune, Eliot, âgé de 5 ans tout juste et l'aîné, ancien instituteur de Pleslin, Hubert; jeunes et parents investis dans le «bien vivre» dans leur commune, et surtout dans le respect de la nature, accompagnés de Monsieur le Maire et de ses adjointes Charlotte Geslain (en charge de l'environnement) et Flore Huguier (en charge de la jeunesse) ont



remonté leurs manches et se sont attelés au ramassage de déchets jalonnant le circuit prédéterminé liant des espaces naturels (la vallée de l'Adria notamment) et urbains. 500 litres ont été récoltés sur la voie publique en 1 h 15, dont 100 litres incinérables.

Chacun s'est demandé pourquoi ces nombreux déchets au sol alors que des poubelles, certes non sélectives, soient présentes. La stupeur a cueilli les participants lorsque non loin de la mairie, un tas de packs de bières en nombre (6) est posé là à quelques mètres de l'éco point de l'autre côté de la route... Sydwenn, de ses 10 ans, interpelle les «souilleurs» et leur envoie ce message: « on a le droit de faire la fête, mais on doit repartir avec ses déchets ! Je suis sidérée qu'autant de canettes de bière croupissent ici ! ».

Une réflexion s'est instaurée au sujet d'un lieu de rencontre : faut-il un panneau rappelant les fondamentaux du civisme, faut-il y placer un container à canettes, ou simplement que chacun soit éduqué aux gestes respectueux de la planète ? « Pourquoi tant de papiers de bonbons et goûters emballés aux alentours des écoles et des arrêts de bus scolaires » se demande une maman. « Ce serait si simple de ne pas jeter ! C'est de notre rôle de parents, d'éduquer nos enfants ! Et si l'on constate la présence d'un emballage aux abords de l'école, c'est à nous, de le ramasser, et de le recycler si cela est possible, même si l'on n'est pas à l'origine du geste. Il est temps que chacun se responsabilise ! » conclut Jacqueline.

Un goûter 0 déchet a été proposé aux participants et toutes et tous se sont accordés à remercier les bons mets préparés par Alice, Bastien, Maxence et Sydwenn, jeunes conseillers élus et motivés pour que «ça change».



Pour une 1^{ère} action du CMJ, nous pouvons être satisfaits du nombre de participants, des nombreuses connexions entre habitants et de la volonté de chacun de continuer à promouvoir le respect de la nature et la réduction des déchets.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

Temps fort

• La friperie éphémère proposée par le CMJ a été fréquentée par 120 personnes sur la journée de samedi. Le thème de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets étant le textile, les jeunes ont trouvé pertinent de faire participer toutes les bonnes volontés et de contribuer à une forme de décroissance. En effet, des vêtements ont été donnés parce que trop petits ou plus envie de porter, et revendus à un prix mini à savoir 1,2 ou 3 €. Cela a permis de délester les armoires souvent trop remplies (il est dit que nous portons moins d'un quart de notre penderie !) et de faire des heureux avec de jolis vêtements de seconde main.

Le montant de la recette qui sera reversée intégralement à une association de promotion de l'écologie atteint plus de 500 €.

Étant donnée la masse conséquente de vêtements récoltés, les jeunes ont décidé de proposer à la municipalité de réitérer au printemps. L'idée est d'instaurer une rencontre bisannuelle pérenne afin que chacun se saisisse de la thématique et qu'un plus grand nombre participe.

Aussi les vêtements ont-ils été triés, remis en carton (une 30^e), en cagettes (20^e) et en sacs (une 10^e) et seront stockés jusqu'au printemps.

Si une association venait à avoir un besoin spécifique, il serait possible de répondre à l'appel.

Les jeunes sont satisfaits de cette première grande action et l'on ne peut que féliciter leur investissement et leur dynamisme à l'instar de Mélissa et Sydwenn, les pilotes de l'action.



• L'atelier cuisine a pu être réalisé grâce aux dons de denrées périssables de la boulangerie, de la cuisine centrale et de Monsieur Le Petit qui a laissé les jeunes glaner les derniers fruits de ses pommiers sur l'Aire du verger.

Deux adultes et cinq enfants ont participé à l'élaboration de purée de pommes et de chips d'épluchure ainsi que de pain perdu qui ont été distribués en accompagnement du café servi aux visiteurs de la friperie.



• Le matériel pour le concours de dessin initialement prévu en direct (en live) a permis aux enfants et jeunes volontaires de s'exprimer sur la thématique. La quinzaine de dessins sera exposée dans la commune prochainement. Ils sont présentés ici et indéniablement explicites. Il est de notre responsabilité, à toutes et tous, de limiter l'impact de notre activité d'humain sur la planète... Rendez-vous pris pour l'année prochaine !



SERVICE JEUNESSE PLESLIN TRIGAVOU

INVENTE TES VACANCES

SAMEDI 04 FÉVRIER
RENDEZ-VOUS **16H**
LOCAL JEUNES
13 RUE LÉON PEPIN
GOUTER DÉBAT SUR VOS ENVIES ET PROJETS

CAMP D'ÉTÉ

PROGRAMME VACANCES

LOCAL JEUNES

ANIM.PLESLIN.TRIGAVOU@ORANGE.FR
ANIM_PLESLIN_TRIGAVOU

Aide à la culture : Le Pass Culture

Tu as 18 ans cette année, tu veux acheter un instrument de musique, un livre, aller voir un concert... Tu peux bénéficier de 300 € pour tous tes achats culturels avec le Pass Culture. <https://pass.culture.fr/>

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023.

Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Lutte contre l'invasion des frelons asiatiques

Après la douceur de l'hiver 2021-2022, de nombreuses fondatrices de frelons asiatiques ont survécu ; l'été dernier, particulièrement chaud, a accéléré le processus de multiplication des frelons asiatiques, au point de devenir incontrôlable. On trouvait bien sûr des nids dans les arbres, mais également dans les haies, sous les toitures, au sol, sous des souches, dans les appentis... Bref un peu partout, parfois dans des endroits inattendus.

Ainsi, 96 nids ont été recensés sur notre commune : 72 détruits et 24 autres repérés après la chute des feuilles. Ces trois chiffres résumant bien la situation catastrophique qui nous attend si rien n'est fait pour essayer d'éradiquer ce fléau.

Le constat de 96 nids détectés, soit 100% de plus qu'en 2021, signifie également d'une façon certaine que de nombreux autres nids n'ont pas été observés.

Les 72 nids détruits représentent la destruction de plusieurs milliers de frelons asiatiques ; mais les 24 nids non détruits doivent éveiller notre vigilance. En effet, dès le début mars, des dizaines, voire plus, de jeunes reines vont commencer à fabriquer des nids primaires, et c'est là, que « TOUS ENSEMBLE » nous devons mener une lutte contre cet envahisseur venu de Chine en 2004.

Redoutable prédateur, le frelon asiatique peut décimer en quelques heures une colonie d'abeilles. Son besoin en protéines pour nourrir ses larves fait qu'il s'attaque également à de nombreuses espèces d'insectes indispensables à la biodiversité. Son appétit sans limite entrave aussi la récolte de nombreux fruits : pommes, prunes, poires... (voir photo) Enfin, sa multiplication nous expose à des piqûres douloureuses et dangereuses. Attention ! En cas d'allergie, une seule piqûre mal placée (gorge, bouche...) peut entraîner un œdème de Quincke ou un choc anaphylactique et la mort si un traitement spécifique n'est pas mis en œuvre très rapidement. Il est possible de se procurer en pharmacie un kit d'adrénaline pour le traitement en urgence du choc anaphylactique. Nous conseillons ce kit aux apiculteurs et aux personnes exposées à une piqûre de frelon. Toutes ces



L'été dernier, à l'intérieur et autour de cette bouteille de 5 litres, les points noirs sont des frelons asiatiques qui viennent se gaver de liquide sucré et tuer les petites guêpes qui se trouvent à proximité pour leurs protéines. Dans la bouteille, simple à mettre en œuvre, en l'espace de six jours, 1 300 frelons furent piégés.

recommandations vont dans le sens de la survie des abeilles domestiques, de la sauvegarde de la biodiversité, de la protection des récoltes de fruits et de la sécurité de chacun. Le frelon asiatique n'est pas à confondre avec le frelon européen, il doit être protégé lorsqu'il ne présente pas un danger pour les humains, celui-ci a toute son utilité dans le fragile équilibre de notre écosystème.

Le frelon asiatique n'a pas vraiment de prédateurs. Le seul moyen efficace de freiner sa présence inéluctable sur le long terme, est que, dès mars, chacun tente de piéger les jeunes reines, et de repérer les nids primaires souvent construits dans les abris de jardin ou les appentis exposés Sud, Sud-Est. Plus tard, en été, la lutte continue en détruisant les hordes de frelons asiatiques, afin de diminuer la pression du prédateur sur les ruches et l'environnement.

Alors comment faire ? Il faudrait que nous TOUS, fabriquions des pièges !

A partir d'une simple bouteille en plastique, de préférence de cinq litres, inciser un passage en triangle près du haut de la bouteille (voir photos), puis y verser du sirop de fruits rouges, de la bière rousse et un peu de vin blanc (répulsif aux abeilles).

Quelques informations complémentaires : les frelons asiatiques ne refont jamais leur nid dans celui abandonné l'année précédente. Pour ceux qui ont des ruches dans leur poulailler, il semblerait que la poule noire de Janzé race très rustique, serait amatrice de frelons asiatiques qu'elle capture lorsque ceux-ci sont en survol stationnaire près de l'entrée de la ruche. A l'automne, la mésange charbonnière s'invite au festin des larves de frelons asiatiques lorsque les nids non détruits commencent à être abandonnés.



A l'automne deux frelons asiatiques se délectent sur un fruit.

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale

Comme vous le savez, la commune de Pleslin Trigavou est engagée dans la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale de Dinan Agglomération depuis l'été 2021.

Cette démarche a pour objectif de connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel présent sur le territoire communal et plus largement, intercommunal.

Courant 2022, nous avons eu la chance que différents naturalistes arpentent notre commune, chacun dans leur domaine d'expertise : les chauves-souris, les amphibiens, les mares, les oiseaux, les insectes et la flore.

L'année à venir sera désormais propice à la réalisation d'un plan d'actions communales en faveur de la biodiversité.

Afin de vous faire une petite présentation des observations faites sur notre commune et réfléchir ensemble aux actions que nous pourrions mener à Pleslin Trigavou afin de mieux connaître et préserver la biodiversité, nous vous proposons un temps d'échanges à la médiathèque Le Triplex :

le mercredi 3 mai à 18 h 30.

Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

En attendant cette rencontre, voici les trois dernières espèces qui sont recherchées activement sur le territoire ! Si vous les voyez, n'hésitez pas à partager votre observation et à la localiser sur la plateforme : biodiversite.dinan-agglomeration.fr



Haies, bois et talus protégés

Les Plans Locaux d'Urbanisme qui se sont succédés depuis plus d'une décennie ont classé des secteurs entiers en zone naturelle N. L'ensemble de ces éléments paysagers, entre autres, les bois, les talus et les haies est à préserver en vue des services qu'il rend à la sauvegarde de la biodiversité (corridor écologique), aux réserves d'eau (rôle hydraulique et antiérosif).

Il est INTERDIT de DÉTRUIRE les zones classées N, les espaces boisés classés, les zones humides....

Toutes opérations visant à modifier ou à porter atteinte à l'élément paysager ou aux talus et haies protégés repérés sur le plan de zonage du PLUi doivent faire l'objet d'une demande par dépôt d'une déclaration préalable. Celle-ci pourra être refusée ou soumise à des conditions particulières si les travaux sont de nature à leur porter atteinte de manière irréversible.

Toutes ces informations peuvent être renseignées à Dinan Agglomération, voire en Mairie.

Quelques rappels pour trier correctement ses déchets !

A l'instar de nombreuses communes de Dinan Agglomération, la collecte sélective des emballages recyclables se fait en apport volontaire à Pleslin Trigavou. Cinq éco-points qui ne doivent pas être des dépotoirs sont à votre disposition sur la commune pour y déposer vos emballages, papiers et verre : parking de la gare, Vaucoulou, parking entre la mairie et le stade, parking du cimetière de Trigavou et stade de Trigavou. Une déchèterie est également présente sur la commune.

Pour ce qui est des ordures ménagères, la collecte se fait en porte à porte tous les mercredis.

Un chiffre est à retenir : 866 kg. C'est la production moyenne

de déchets par habitant sur le territoire de Dinan Agglomération en 2021. Ce nombre, supérieur à la moyenne régionale est révélateur de mauvais comportements : nous produisons trop de déchets ! La priorité est donnée à la réduction de la quantité de déchets et la promotion du tri. Car, contrairement à ce que l'on peut penser, le tri, pourtant instauré en 2000 à Pleslin Trigavou, est encore loin d'être pratiqué par tous ! Or, le tri permet le recyclage des déchets, autrement dit leur transformation en de nouveaux objets et de nouveaux emballages. Cela leur permet d'avoir une seconde vie.

Un petit mémo réalisé par Dinan Agglomération vous permet de vous rappeler quelques bonnes pratiques essentielles pour le tri des emballages recyclables :

- On ne lave pas les emballages avant de les trier
- On ne les imbrique pas les uns dans les autres, surtout s'ils sont dans des matières différentes (plastique dans carton ou inversement)
- Les mouchoirs et essuie-tout se jettent au compost ou à défaut, aux ordures ménagères
- Les couvercles sur les bocaux en verre se mettent dans la poubelle jaune
- Qu'ils soient en plastique, en métal, en carton ou en verre, TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !



ÉCOLE CHARLES-JOSSELIN Arts et cultures au programme

Depuis le mois d'octobre, les élèves du groupe scolaire Charles-Josselin travaillent sur le thème des danses et chants celtiques avec Catherine Glatigny tous les lundis. Un spectacle sera présenté aux parents le 10 février à la salle des fêtes de Trigavou sous forme de bal.

Le 21 octobre, les classes de CP/CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 ont visité l'exposition temporaire du Laboratoire de Merlin de l'espace des sciences, à la Médiathèque de Pleslin Trigavou.

En novembre, les élèves des classes maternelles ont assisté à des représentations théâtrales et musicales, dans le cadre du festival Premiers Emois, pris en charge financièrement par l'APE.

Le 5 décembre, la classe de CE2/CM1/CM2 a participé à la première animation proposée par La maison de la Rance sous l'intitulé : Atlas Biodiversité Intercommunale.

La dernière semaine de décembre, l'APE a offert aux élèves de l'école une séance de cinéma à la Richardais, et un goûter au cours duquel, le Père Noël s'est invité, faisant bien des heureux.



Enfin, le 16 décembre à 16h30 a eu lieu le marché de Noël, moment de convivialité et d'échanges autour des créations des élèves.

L'équipe du groupe scolaire vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente à tous les élèves et leurs familles, ses vœux « de bonne santé » et de réussite pour l'année 2023.

ÉCOLE GEORGES-HERVÉ Une fresque en perspective

Meilleurs vœux à tous les enfants, à leurs familles, et à tous les partenaires de l'école.

À cette rentrée de janvier, nous accueillons trois nouveaux élèves en TPS : Arthur, Louis et Elsa.

Avant les vacances de Noël, les enfants ont bénéficié d'une séance de cinéma à la Richardais grâce à l'Association des Parents d'Elèves. Un grand merci à Edwige et à son équipe de lutins.

L'APE a aussi organisé la distribution d'un goûter aux enfants, ceci avec l'aide de Monsieur et Madame Gaillard, boulangers de la commune qui ont réalisé des brioches traditionnelles « Les coquilles du Nord », recette proposée par un papa d'élèves. Les enfants ont adoré !

Le Père Noël a bravé le verglas et est venu pour la traditionnelle distribution de cadeaux dans toutes les classes.

Merci à la municipalité pour les chocolats offerts à tous les enfants.

Les élèves de CP de Mesdames Boyer et Velle et les élèves de CE1 de Madame Berthelot fréquentent la piscine des pompiers pour encore 15 jours en janvier. Ce sera ensuite le tour des élèves de CE2 de Madame Colleu puis les CE2 CM1 de Monsieur Clément de se rendre à la piscine des canetons. Les CM2 de Madame Fraïoli effectueront une séance de natation afin d'obtenir le certificat permettant de participer à la classe de voile.

La fréquentation du Triplex plaît énormément, que ce soit pour des moments de détente et de lecture ou pour les différentes expositions proposées.

Dans les projets à venir, nous souhaitons égayer la cour de l'élémentaire par la création d'une fresque avec l'aide d'un graffeur professionnel.

Toutes les classes de la GS au CM2 se rendront à Rennes pour des journées « classe de ville ».



ÉCOLE SAINT-JOSEPH Que la magie de Noël perdure en 2023 !

Ce premier trimestre s'achève avec déjà de nombreux projets menés au sein des classes. Le thème choisi cette année « Voyage autour du monde » a permis de faire émerger quelques activités : recettes de cuisine, lectures de livres, productions artistiques... En lien avec ce projet, les élèves récoltent des cartes postales d'un peu partout, ce qui leur permet de voyager.

Nous avons clôturé l'année 2022 dans la joie et l'esprit de Noël. La dernière semaine aura été chargée avec de nombreux événements : tous les élèves de l'école ont pu assister à un spectacle de magie qui a amusé petits et grands. Les tours de magie ont été réalisés avec le soutien de quelques apprentis magiciens.

La célébration de Noël à l'église aura permis un grand rassemblement. Enfin, le repas de Noël et le goûter de l'APEL, à la cantine, auront été colorés car les élèves avaient vêtu leur pull de Noël.

Bien que les élèves n'aient pu rendre visite aux résidents du foyer logement, ils n'ont pas failli à leur habitude de fin d'année. Ils ont préparé des cartes de vœux pour que chaque résident ait la sienne.

L'APEL s'est mobilisée depuis la rentrée en proposant des ventes de paniers de légumes, de chocolats, de brioches... Les membres sont très actifs car ils veulent aider le plus possible les familles dans le financement du voyage scolaire qui se déroulera en fin d'année.

Les dates à retenir sont celles d'une soirée éthiopienne les 28 janvier et d'une braderie le dimanche 2 avril.



Nous projetons les portes ouvertes de l'école le vendredi 24 mars 2023 à partir de 17 h 30. Nous réaliserons quelques animations avec nos élèves et accueillerons les nouvelles familles pour découvrir l'école et prévoir l'inscription.

Suite à l'assemblée générale, l'association de l'OGEC a renouvelé son bureau et elle accueille Mme Emmanuelle Hogie en tant que présidente. Des projets de travaux et des rénovations sont toujours en cours pour cette année.

Vous pouvez déjà penser à la rentrée de 2023 et prendre contact avec l'école pour une inscription. Pour cela, Mme Josse Typhaine, chef d'établissement de l'école, est disponible au 02 96 27 81 83 ou par mail à saintjopleslin@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2023, les inscriptions des enfants entrant en maternelle sont à effectuer le plus tôt possible. Pour les enfants déjà scolarisés, l'inscription n'a pas à être renouvelée, sauf s'il y a changement d'école.
Démarches à effectuer :

• ECOLES PUBLIQUES

1^{er} temps : Inscription à la mairie ou à la mairie annexe (Trigavou)

2^e temps : Admission auprès de la direction d'école

• Ecole Georges Hervé : Madame Ruellan, directrice, tél. 02 96 27 85 38

• Ecole Charles Josselin : Madame Mamdouh, directrice, tél. 02 96 27 83 47

• ECOLE PRIVEE ST-JOSEPH

L'inscription se fait directement auprès de Madame Josse, chef d'établissement.

Tél : 02 96 27 81 83



RETOUR SUR LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

Cinéma d'animation, lectures d'albums de Noël, l'exposition Saisons polaires ont clos un trimestre riche d'animations à la Médiathèque.



L'exposition scientifique le Laboratoire de Merlin qui s'était achevée aux vacances de la Toussaint a eu un beau succès avec près de 800 visiteurs (dont 200 scolaires) en six semaines.

La Médiathèque avait accueilli en novembre pour la première fois un cycle de deux conférences dans le cadre de la thématique « Cap au Nord ! » : une artiste en Arctique avec l'illustratrice Claire Astigarra et la Pêche à Terre-Neuve avec l'auteur et conférencier Eric Peyle.



EN JANVIER ET FÉVRIER À LA MÉDIATHÈQUE

Pleslin Trigavou dans le détail

Exposition des photos lauréates du concours photo

Début septembre, la Médiathèque a lancé un concours photo sur le thème « Pleslin Trigavou dans le détail ». Onze photos ont été sélectionnées (sept dans la catégorie adultes et quatre dans la catégorie enfants) par un jury composé notamment de photographes professionnels locaux.

L'exposition Pleslin Trigavou dans le détail vous invite à redécouvrir la commune à travers les prises de vue insolites, les détails captés par les photographes amateurs lauréats. **Du 6 janvier au 28 février.**



Place au jeu !

Soirée jeux de société ados-adultes



Après le succès de la première soirée jeux des vacances d'automne, la Médiathèque vous invite au deuxième round pour cette veille des vacances de février.

Vendredi 10 février à partir de 18 h. À partir de 10 ans.

Sur réservation à culture.pleslin.trigavou@orange.fr

Café bouquins



Vous avez lu un roman passionnant, une BD qui vous a emporté ? Vous cherchez des idées de lecture ? Venez partager vos coups de cœur autour d'un café pour le deuxième Café bouquins de la Médiathèque !

Samedi 11 février à 10 h. Tout public, sans réservation.

Tablette et chocolat

Goûter numérique



Tablette et chocolat, c'est un rendez-vous numérique à l'attention des enfants et de leurs parents. Au programme : découverte d'un album jeunesse interactif, des idées d'application à tester à la maison, un coloriage animé et bien sûr... le goûter !

Mardi 14 février à 16 h 30. Sur réservation, pour les enfants à partir de 5 ans, accompagnés d'un parent.

Rendez-vous pour une conversation intime avec Chateaubriand le 3 février

La commission culture commence l'année en proposant une lecture spectacle donnée par la compagnie les Feux de l'Harmattan, « Conversation intime avec Chateaubriand ». Marie-Hélène Janin, comédienne, sera accompagnée par Victor Joulou, musicien, pour cette lecture d'après les Mémoires d'Outre-Tombe de François René Chateaubriand, un spectacle tourné vers le jeune public et le tout public à travers ce récit. Cette lecture intimiste sur les traces de Chateaubriand, qui raconte tout au long de ses Mémoires son enfance dans la Région Bretonne : des anecdotes drôles et savoureuses sur son enfance à Plancoët, au collège de Dol et Saint-Malo, conduisant ensuite sur le chemin de Combourg. Pour apprécier ces belles pages de la littérature française, le duo comédienne et musicien vous plongera à travers la voix et la musique dans les joies, les frayeurs et tous les ressentis de l'âme de ce grand romantique.

Vendredi 3 février, à 18h30, « Conversation intime avec Chateaubriand » à la médiathèque Le Triplex, gratuit, réservations fortement conseillées au Triplex.



La Médiathèque le Triplex a maintenant sa page Facebook

Retrouvez toute l'actualité et les animations en ligne !

En mars, la Fabrik reviendra à la Médiathèque avec un espace atelier, une exposition créée à partir de matériaux recyclés et des rendez-vous réguliers pour se retrouver, partager et... fabriquer ensemble ! Si vous êtes intéressés pour aider l'équipe de la Médiathèque à préparer cet événement, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à : culture.pleslin.trigavou@orange.fr

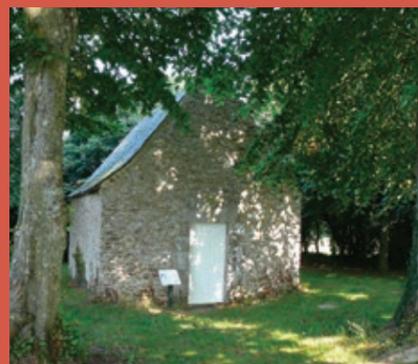
Participez au grand inventaire du patrimoine bâti !

Le patrimoine qui nous entoure est unique, et c'est là toute sa valeur ! Afin d'identifier, de préserver et de valoriser son patrimoine si riche et varié, Pleslin-Trigavou a décidé de s'engager dans l'inventaire participatif de son patrimoine communal, dans le cadre du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude. Nous avons besoin de vous, devenez enquêteur pour recenser notre patrimoine

Comment participer ?

Tout le monde peut être enquêteur ! Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un mail à a.laurent@pnr-rance-eme-raude.bzh en précisant votre nom, votre prénom, votre commune de résidence, votre adresse mail et votre numéro de téléphone.

Des formations sur le terrain sont ensuite proposées. Cet appel à participation est destiné à toute personne curieuse, disposant d'un peu de temps et intéressée par son patrimoine. L'ensemble des données recueillies lors de cette opération d'inventaire seront disponibles sur le portail régional de l'inventaire : <https://patrimoine.bzh/> L'inventaire aboutira également à la rédaction d'un recueil et d'une exposition.



Un groupe de bénévoles est déjà à l'œuvre ! Aussi, ne soyez pas surpris de voir des hommes et des femmes observer les maisons, puits, lavoirs et autres calvaires qui jalonnent notre belle commune !

HISTOIRE LOCALE

Ce jour-là ! Le 1^{er} janvier 1973

Le 1^{er} janvier 1973, par arrêté préfectoral du 29 décembre 1972, les communes de Pleslin et de Trigavou s'associent. La nouvelle commune porte le nom de Pleslin-Trigavou. Cette association prenait appui sur la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements des communes dite « Loi Marcellin ». Elle prévoyait la possibilité de fusion de communes avec deux formes distinctes : celle de la fusion simple ou celle de la fusion-association.

Début 1972, le Maire de Trigavou, Alfred Cohuet, pour des raisons économiques, soumet l'idée d'un rapprochement avec une commune voisine, et propose Taden.

Quelques conseillers, dont André Ohier, René Leroux et Madeleine Le Tessier, proposent plutôt un rapprochement avec la commune de Pleslin. André Ohier, unique acteur encore présent de cette époque se souvient « Nous avons réussi à convaincre le Maire et les autres conseillers, que Taden n'était pas nécessairement le bon choix. Mais que Pleslin qui construisait sa station d'épuration aux Ecouailles, présentait l'avantage d'un raccordement des eaux usées de Trigavou ; il fallait voir l'état du bourg de Trigavou ! ».

Le 5 février 1972, le Maire de Trigavou convoque les 12 élus pour un conseil municipal exceptionnel, ayant à l'ordre du jour un seul sujet : projet d'association de Trigavou avec Pleslin. Sont présents : Alfred Cohuet (le Maire), Marcel Méal (adjoint), et les 11 conseillers : Madeleine Le Tessier ; Jean Josselin ; Auguste Bouvier ; Jean-Marie Lelionnais ; François Briand ; Gérard Hamon ; Léon Lemaître ; Ernest Baujard ; Jean-Baptiste Lelionnais ; André Ohier et René Leroux. Trois propositions sont faites au vote des conseillers : fusion totale : 0 voix ; fusion en association : 11 voix ; refus total : 2 voix.

A la suite de l'avis favorable du conseil municipal de Trigavou, une demande de fusion-association est effectuée auprès du conseil municipal de Pleslin : Jean Ohier (le Maire) ; Marcel Bearnez (1^{er} adjoint) ; Robert Gauthier (2^{ème} adjoint), et les 10

conseillers : Célestin Oléron ; Yves Dugué ; Joseph Gilbert ; Pierre Gagelin ; Joseph Oléron ; Michel Ollivier, Francis Aveline ; Pierre Fouéré ; Jules Lacroix et Alcide Binard. Après plusieurs rencontres entre les deux municipalités, le 26 novembre 1972, est la date choisie pour une consultation ouverte aux habitants de Pleslin et de Trigavou.

Le vendredi 17 novembre 1972, une semaine avant la consultation, les conseillers municipaux de Pleslin et de Trigavou se réunissent sous la présidence respective des Maires, MM. Cohuet et Ohier. Au cours de cette réunion, les deux municipalités adoptent d'un commun accord les décisions suivantes :

- Chaque commune poursuivra les projets en cours et effectuera ceux qui sont prévus précédemment, en commun et par ordre.
- Après la fusion-association, Trigavou sera doté du tout-à-l'égout qui sera raccordé avec Pleslin.
- L'aménagement du plan d'eau (15 000 m²) et du camping au Pont des Ecouailles sera affecté près de la route Pleslin vers Trigavou. La municipalité a déjà acquis 2 ha 98 de bois et marais appartenant précédemment au vicomte du Halgouët.
- Les deux municipalités souhaitent vivement que l'Administration et le Conseil Général s'intéressent au CD 28 (Pleslin Trigavou), dont l'état est déplorable, afin que des constructions nouvelles s'édifient sur cette voie et relient ainsi les deux localités, distantes seulement de 2 kilomètres.
- Le personnel communal des deux communes restera en place.
- Avant la consultation du 26 novembre, la population sera informée des conséquences de cette fusion-association.
- Les bureaux d'état civil et d'aide sociale ne subiront pas de changement et resteront en place dans les communes respectives.

Il est également précisé les avantages d'une fusion-association : Pleslin, dont la superficie est de 1 185 hectares, a une population actuelle de 1 400 habitants (1 325 en 1968 au dernier recensement) et est l'une des seules en extension dans le canton de Ploubalay ; Trigavou, compte actuellement 960 habitants (876 au dernier recensement). Après la fusion-association, la deuxième commune associée de l'arrondissement de Dinan aura 2 360 habitants (la première commune associée était Saint-Cast-le-Guildo).

Si, dans un deuxième temps, Trémereuc décide de s'y adjoindre, ce dont il aurait tout intérêt, la population sera de 2 731 habitants. Certes, les avantages seront nombreux ; c'est ainsi que les subventions seront augmentées de 50%, ce qui permettra d'obtenir des emprunts. Enfin, soulignons



Jean Ohier, maire de Pleslin



Alfred Cohuet, maire de Trigavou

que cette fusion-association ne fera pas augmenter le taux des impôts.

La consultation de la population de Trémereuc sera défavorable à une fusion-association avec Pleslin-Trigavou.

PLESLIN et TRIGAVOU vont décider de leur avenir



Après la réunion, les municipalités de Trigavou et Pleslin à l'issue du vin d'honneur

Le dimanche 26 novembre 1972, une consultation des habitants est organisée sur les deux communes, la question posée est : êtes-vous pour ou contre une fusion-association entre Pleslin et Trigavou ?

A Pleslin : nombre de votants : 380 ; exprimés : 373 ; OUI : 270 (72%) ; NON : 103 ; NUL : 7.

A Trigavou : nombre de votants : 381 ; exprimés : 381 ; OUI : 264 (69%) ; NON : 117.

La fusion-association « Pleslin-Trigavou » est donc validée à une large majorité par les habitants des deux communes.

Le 2 décembre à Trigavou et le 7 décembre à Pleslin, le Maire de chaque commune proclame à son conseil municipal les résultats définitifs du vote de la population, et donne les modalités de la fusion-association, qui prendra effet au 1^{er} janvier 1973 :

1 Dispositions administratives et gestion municipale :

- La nouvelle commune prend le nom de PLESLIN-TRIGAVOU.
- Son chef-lieu est fixé à Pleslin.
- Elle est reconnue commune rurale.
- Jusqu'au prochain renouvellement, le conseil municipal de la nouvelle commune comprend la totalité des membres en exercice des Conseils Municipaux des deux communes.
- Les agents des deux communes deviennent agents de la nouvelle commune.
- La nouvelle municipalité comptera donc, outre le Maire et le Maire délégué, le ou les adjoints réglementaires.

- Un bureau annexe de la mairie est maintenu à Trigavou, dans lequel continue d'être tenu l'Etat Civil.

- Chaque ancienne commune conserve son cadastre.
- Une commission consultative sera créée dans chaque commune associée.

- Chacune des deux anciennes communes constitue une section électorale distincte, conformément aux dispositions de l'article L 255 du Code Electoral.

2 Dispositions concernant le patrimoine de la commune :

- Tous les édifices et autres immeubles situés sur le territoire de chacune des anciennes communes, deviennent la propriété de la nouvelle commune. Il en est de même de la voirie des deux communes.
- L'existence et la gestion distinctes des bureaux d'aide sociale des deux anciennes communes sont maintenues.

3 Dispositions financières :

- A compter du 1^{er} janvier 1973, les budgets des anciennes communes sont fusionnés. En particulier la charge de la dette et des engagements des anciennes communes est assurée par la commune associée.
- La nouvelle commune bénéficie :
- De l'abondement des subventions d'équipement, attribuées par l'Etat, prévues à l'article 2 de la loi du 16 juillet 1971.
- De l'étalement de la période d'intégration fiscale sur cinq ans et de l'aide financière prévue aux articles 1 et 3 de la dite loi.

Le 4 février 1973, se tient le premier conseil municipal de la nouvelle commune de Pleslin-Trigavou. Les conseillers municipaux sont tous présents, excepté Auguste Bouvier décédé le 13 novembre 1972. Jean Ohier est élu Maire, Alfred Cohuet Maire délégué de Trigavou, et Marcel Bearnez adjoint.

Suite au décès d'Alfred Cohuet, Ernest Baujard est élu Maire délégué le 06 février 1975, Jean-Baptiste Lelionnais devient adjoint supplémentaire.

Cette année, en 2023, nous fêtons le 50^{ème} anniversaire de Pleslin-Trigavou, qui en 2013, a définitivement scellé son union en fusionnant. Durant ce demi-siècle, quatre Maires se sont succédés : Jean Ohier de 1973 à 1977 ; Charles Josse de 1977 à 1997 ; Jean-Paul Leroy de 1997 à 2020, et Thierry Orveillon depuis 2020.

Après la fusion de 2013, les principaux changements sont :

- La commune de Pleslin-Trigavou a un seul collège électoral ; c'est-à-dire le Maire et les conseillers municipaux sont élus par l'ensemble de la population.
- Pleslin-Trigavou n'a plus qu'un seul Centre Communal d'Action Sociale, et un seul cadastre.
- A Trigavou, le poste de Maire délégué est remplacé par celui d'adjoint à l'Etat Civil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en cinq finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.



Championnat de billard blackball

Une manche du championnat de Bretagne de billard blackball s'est déroulée dans notre salle omnisports, où étaient disposés 31 billards, et à laquelle ont participé 200 joueurs venus de toute la Bretagne. Le tournoi s'est disputé sur deux jours, parfaitement organisé sous la houlette du président Jacquy Hamon, et de toute son équipe du CHN-POOL. Jacquy Hamon, souligne « La salle omnisports et sa luminosité conviennent très bien aux joueurs et à la fédération de billard ; ils sont déjà demandeurs pour l'an prochain d'y organiser une nouvelle manche du championnat de Bretagne voire la coupe de Bretagne. A cette occasion, nous remercions la municipalité d'autoriser le club à s'entraîner sur deux billards dans la salle omnisports. Par ailleurs, vous pouvez venir assister aux entraînements : le mardi soir à partir de 21h pour les adultes et pour les moins de 18 ans le mercredi après-midi à partir de 15h. Pour tout renseignements : 06 50 20 11 64.



Même pour un non connaisseur, le coup d'œil de la salle omnisports couverte de billards valait vraiment le déplacement.

Le Téléthon : collecte positive, mais faible affluence :

Commencé en 1993, le Téléthon communal a fêté son trentième anniversaire en décembre dernier. Dans une ambiance conviviale, l'engagement et la motivation des bénévoles sont toujours aussi forts, malgré une faible affluence cette année. C'est dommage !!!

Grâce à plusieurs donateurs et recettes associatives, les dons récoltés se sont élevés à 7 225 € dont un chèque de 4 325 € venu de la clôture des comptes du Billard Club, merci à son président Claude Lebon et à son bureau. Remercions également la participation active des associations : Loisirs Amitié, Pleslin Trigavou en fêteS, Danse et Gymnastique, les Archers du Frémur et des dons de sept autres associations ; ainsi que des créations de Melinda (et de sa famille) vendues au profit du Téléthon.

Ils ont « Tous Ensemble » beaucoup donné de leur temps et de leur énergie pour le maintien du Téléthon communal.



Gérard Gesret et Virginie Jousset, représentants de l'AFM, en mairie reçoivent les 7 225 € de dons.



LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

→ FÉVRIER

- **Du samedi 4 et dimanche 5** : Salle omnisports – CHN-POOL – Tournoi.
- **Vendredi 10** : Salle des fêtes – A.P.E école C. Josselin – Spectacle 16h.
- **Du vendredi 10 au dimanche 12** : Salle omnisports – Football Club Beaussais Rance Frémur – Tournoi.

→ MARS

- **Samedi 11** : Salle des Fêtes - FNACA Repas Couscous.
- **Dimanche 19** : Rassemblement au monument aux morts de Pleslin Commémoration fin de la guerre d'Algérie.
- **Samedi 25** : Salle omnisports – Skol Gouren Tournoi jeunes.

→ AVRIL

- **Samedi 01** : Les Mégalithes – A.P.E école G. Hervé Défilé de Pâques.
- **Dimanche 02** : Salle des fêtes – A.P.E.L école St Joseph Braderie.
- **Dimanche 02** : Salle omnisports – Badminton Tournoi.
- **Samedi 08** : Salle des Fêtes – Diane du Frémur Repas à emporter.
- **Du vendredi 14 au dimanche 16** : Salle omnisports - Handball Beaussais Rance Frémur – Tournoi Hand'élir et marché de producteur

- **Dimanche 16** : Salle Lesaichot – Diane du Frémur Assemblée Générale.
- **Vendredi 21** : Salle Lesaichot – Loisirs Amitiés Buffet.

→ MAI

- **Lundi 01** : Stade P. Vétier - A.P.E. école G. Hervé Vide-greniers.
- **Lundi 08** : Rassemblement aux monuments aux morts - Commémoration armistice 1945.
- **Lundi 8** : Place Malava et salle des fêtes - A.P.E. école Ch. Josselin – Vide-greniers et braderie puériculture.
- **Du jeudi 18 au samedi 20** : Stade A. Cohuet Football Club Beaussais Rance Frémur - Tournoi.

→ JUIN

- **Samedi 10** : Château de la Motte-Olivet Association Kastel Douar - Fête de l'été.
- **Samedi 17** : Stade P. Vétier - A.P.E. école G. Hervé Fête de l'école.
- **Vendredi 23** : Salle Lesaichot - Loisirs Amitié Grillades.
- **Samedi 24** : Stade P. Vétier - Pétanque de l'Orme Tournoi.
- **Samedi 24** : Bourg de Trigavou Pleslin Trigavou en fêteS – Fête de la musique.



La commission du calendrier des manifestations

Nouvelle association Ciel et Terre

La présidente Alix de Brye précise « notre but est de créer du lien entre les différentes générations, avec pour projet un lieu d'échange intergénérationnel. Notre objectif est de promouvoir des échanges, des rencontres et des partages entre jeunes et moins jeunes via différents événements et actions. Nous voulons aider à rompre la solitude et l'isolement des personnes âgées, valoriser leurs histoires de vies, leurs connaissances et savoir-vivre, permettre à chacun de se sentir utile et favoriser son autonomie. Les enfants au contact des personnes plus âgées peuvent aussi découvrir le monde autrement en dehors de la sphère familiale pour un enrichissement mutuel.

Avant de nous lancer dans cet important projet, nous souhaitons proposer de l'aide aux devoirs sur notre commune. Les enfants nécessitant un soutien supplémentaire seront accompagnés par des bénévoles ayant à cœur de transmettre leurs savoirs et connaissances. Nous lançons donc un appel à participation !

Enfin, à l'occasion de la Journée européenne de la solidarité intergénérationnelle, nous vous donnons rendez-vous le 29 avril prochain !

Pour plus d'informations : Association Ciel et Terre 06 95 13 23 39 ciel.et.terre.asso@gmail.com ».



Association Kastell Douar : marché de Noël réussi



L'association Kastell Douar a organisé, au château de la Motte Olivet, son deuxième marché de Noël. La météo clémente a incité environ 900 personnes à venir découvrir les nombreux stands dans le cadre bucolique de ce château du XVIIe siècle. La présidente Cécile Léhon souligne : « le bureau de l'association est satisfait de la bonne fréquentation de notre marché de Noël, nous remercions tous les visiteurs, les exposants, ainsi que les deux associations Boromo Rance-Frémur et les danseurs folkloriques des bords de Rance. »

30^{ème} anniversaire des Randonneurs du Frémur

Lors du trentième anniversaire de l'association, son président André Briec a rappelé les principes fondateurs des « Randonneurs du Frémur ».

« L'association existe depuis le 2 janvier 1991, Renée Leguen est alors élue présidente et le restera jusqu'en 2010. Depuis, c'est moi (André Briec), qui lui ai succédé à la tête de l'association.

Les objectifs de l'association étaient déjà ceux qui nous animent aujourd'hui, à savoir :

- Pratiquer la marche à pied,
- Etablir des liens d'amitié entre les adhérents,
- Procurer joie et santé,
- Découvrir les chemins environnants,
- Sensibiliser les membres de l'association au respect de la nature et de l'environnement.

Aujourd'hui ces objectifs n'ont pas changé, chaque année nous enregistrons environ 200 adhésions, une centaine d'adhérents participent chaque mardi aux randonnées en trois groupes de niveaux : 9, 11 et 14 kms ».



Les membres de la municipalité présents ont félicité André Briec et l'ensemble de son bureau pour leur dynamisme, et rappelé le travail de l'ancienne présidente Renée Leguen épaulée par son mari Gérard.

Skol Gouren, rencontre départementale catégorie poussins

A la salle omnisports, s'est disputée la première journée des rencontres de Gouren (lutte bretonne) des Côtes-d'Armor, destinée aux enfants nés en 2012, 2013 et 2014.

Pour cette journée, 67 lutteurs étaient présents, venus de Bégard, Lannion, Louargat-Guingamp, Saint-Brieuc, Mati-

gnon, Pleslin Trigavou avec ses sections de Ploubalay et Dinan, et enfin Dol-de-Bretagne, club isolé d'Ille-et-Vilaine. Cette rencontre a été un franc succès avec beaucoup de parents au bord des trois Palenn (zone de lutte), et de très beaux combats de gouren, mais aussi de back hold (lutte écossaise). Au terme de la journée, c'est l'équipe de Pleslin Trigavou qui a conservé son titre de l'an passé.

Le président Kevin Perrault souligne « un grand merci aux membres du bureau et aux bénévoles qui ont aidé à la tenue de cet événement. Cette belle victoire récompense le travail de Jean-Yves Chausse, l'entraîneur emblématique du club, et le dynamisme du club, soutenu par nos partenaires locaux. Avec presque 80 licenciés, notre club enregistre une année record ; il reste encore des places. N'hésitez pas à nous contacter au 06 88 74 79 08 ou par mail skol.gouren.pleslin.trigavou@gmail.com ».



Association Loisirs Amitié

RENDEZ-VOUS POUR CES ACTIVITÉS

SALLE LESAICHOT - PLESLIN TRIGAVOU

- Loisirs Créatifs : tous les mardis : 14h00 à 17h30
- Atelier Peinture : tous les mardis 14h30 à 17h30
- Bowling à Taden : 1 jeudi par mois 14h00 ...
- Belote, scrabble, tarots -jeux de société tous les vendredis 14h00 à 19h30
- Marches – tous les vendredis avec 1x par mois- randos hors Pleslin Trigavou 14h00 ...
- Danses en lignes - 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois 17h30-19h30
- Atelier pâtisserie en attente

Projets 2023 : grâce à la Wifi à améliorer

- Généalogie et cours informatique sur demande



LES SORTIES ET VOYAGES ORGANISÉS

VOYAGES ANCV PROPOSÉS EN 2023

(Sortie d'une journée selon les calendriers)

- 1 BEG-MEIL du 13 au 20 mai 2023
- 2 MERLIMONT du 26 août au 2 septembre 2023
- 3 BITCHE du 2 au 9 septembre 2023
- 4 FORGES LES EAUX du 9 au 16 septembre 2023
- 5 GERARDMEER du 16 au 23 septembre 2023



LES JOURS DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ

- AVRIL « Un buffet campagnard
- JUIN « Grillades »
- NOVEMBRE « Le beaujolais nouveau »
- DÉCEMBRE « Assemblée Générale »

LES SPECTACLES

CINÉMA À PLEURTUIT – TARIFS SPÉCIAUX- TOUTE L'ANNÉE
GRAND SPECTACLE SALLE HERMIONE- À BRÉZILLET
AU MOIS DE NOVEMBRE

LA COMMUNICATION DU CLUB

La communication aux adhérents – par mail- aux réunions du club et affichage dans « la vitrine ». D'ailleurs Nous constatons que certains portent un intérêt tout particulier à notre vitrine - Pour ceux qui sont intéressés par une parution éventuelle dans cette vitrine peuvent contacter Georges Fréville ...

Contacts : LOISIRS AMITIÉ

Georges FREVILLE-Président, tél : 06 34 12 91 29, mail : georgesfreville@sfr.fr
Raymonde Ménard, secrétaire, tél : 06 77 42 35 25, mail : menard.ray@laposte.net

Entretien des plantations



Orange, l'opérateur historique des télécommunications rappelle que l'élagage des plantations au voisinage des lignes aériennes de communications électroniques (internet, télévision et téléphone) utilisées par l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet (ex : Orange, Bouygues, Free, SFR, etc.) est indispensable. En effet, les frottements sur les câbles ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries sont une cause importante de mauvais fonctionnement et peuvent entraîner des dommages de nature à interrompre les services de communications électroniques. Aussi, en tant que propriétaire de ces arbres, vous avez l'obligation d'entretenir les abords du réseau aérien d'Orange en procédant à l'élagage de vos plantations. Si les branches de vos arbres causeraient des dégâts au réseau de communications électroniques, la réparation vous serait facturée.



Avis de recherche !

Afin de renforcer son équipe, la rédaction Ouest-France de Dinan recherche un correspondant pour rendre compte de l'actualité de Pleslin-Trigavou.

Les correspondants de presse vont à la rencontre des acteurs locaux et des habitants. Il s'agit d'une activité indépendante, rémunérée, mais non salariée. Elle fait l'objet d'une indemnisation pour les articles et photos publiés.

Le correspondant travaille avec la rédaction, sous la responsabilité de journalistes. La correspondance peut convenir à toute personne, salariée, retraitée, étudiante ou sans emploi, intéressée par la vie de sa commune, l'écriture et la photo. Il faut être majeur, mobile et disponible, notamment le week-end. Vous pouvez rejoindre notre équipe de correspondants en adressant votre candidature à la rédaction Ouest-France de Dinan 9, place Duclos, 22100 Dinan. Tél. 02 96 87 63 80 ; courriel redaction.dinan@ouest-france.fr



L'association des parents d'élèves de l'école St Joseph de Pleslin organise une

BRADERIE

Le 2 avril 2023

L'accueil des visiteurs se fera de 9h à 17h à la salle de fêtes de Trigavou, 6 place du Malava, 22490 Pleslin-Trigavou

Restauration rapide et buvette sur place

Contact et renseignements :
apel.st.joseph.pleslin22@gmail.com
06.30.82.72.36

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Horaires d'ouverture

→ PLESLIN TRIGAVOU :

Tél. : 02.96.27.80.03

Secrétariat les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h, sauf le samedi après-midi

e-mail : mairie.pleslin.trigavou@wanadoo.fr

→ MAIRIE ANNEXE DE TRIGAVOU :

Tél. : 02.96.27.80.46

Secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h. Fermé le jeudi.

→ DINAN AGGLOMÉRATION

Tél. : 02 96 87 14 14

Maison intercommunale de la Grabotais

Multi accueil / tél. : 02.96.82.36.82

Centre Nautique / tél : 02.96.86.95.30

Centre ALSH / Tél : 02.96.82.36.84

Ecole de Musique / tél : 02.96.27.83.87

Centre de loisirs / tél : 02.96.82.31.12

Maison de l'enfance / Tél : 02.96.82.36.83 ou 06.63.30.66.77

PERMANENCES

→ à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU,

- Thierry ORVEILLON, Maire en charge de l'administration générale et de la gestion du personnel : sur rendez vous
- Loïc LEMOINE, premier adjoint, en charge des travaux, de la voirie et des bâtiments : sur rendez vous
- Charlotte GESLAIN, adjointe en charge de la stratégie climat, de la qualité de vie, du tourisme et des projets participatifs : sur rendez-vous
- Serge CHEVALIER, adjoint en charge de la solidarité, des sports et de la vie associative : mardi et vendredi de 10h à 12h
- Sylvie VADIS, adjointe en charge de la culture, de l'animation et de la communication : sur rendez vous
- Yvon PRESSE, adjoint en charge de l'éducation et de la restauration collective : sur rendez vous
- Flore HUGUERRE, adjointe en charge de la jeunesse et de la mobilité : sur rendez vous
- Jean Paul LEROY, adjoint en charge de l'aménagement du territoire : sur rendez-vous

→ Permanence de Chantal Bouloux, Députée

• Sur rendez-vous le vendredi 64 bis, rue de Brest à Dinan.

Prise de rendez-vous par courrier, par téléphone au 07 85 97 23 34 ou par courriel :

chantal.bouloux@assemblee-nationale.fr

www.pleslin-trigavou.fr

EHPAD

- Résidence de l'Orme : 02 96 27 19 49

AUTRES PERMANENCES

- Centre Médico-Social rue de la Mairie de Beaussais sur Mer, 02 96 27 20 20 :

> Assistante Sociale (SDASS) : Appeler le 02 96 80 00 80 pour obtenir un RDV à la Maison Intercommunale

- Pôle Emploi de Dinan, 2 boulevard de l'Europe Dinan Tél : 3949 – Courriel www.pole-emploi.fr

Horaires d'ouverture Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et vendredi de 8h30 à 15h30.

- Architecte conseil, Dinan Aglo, le 2^e et 4^e jeudi du mois. Prise de rendez-vous : 02 96 87 14 14 ou 02 96 39 50 99.

- Conseils pratiques pour la maîtrise de l'énergie :

Info énergie : 5 rue Gambetta 22100 Dinan

infoenergie@pays-de-dinan.org

Tél. (de 13h30 à 17h30) : 02 96 87 42 44

- Assistante Sociale MSA, Centre d'affaires La Garaye boulevard du petit Paris Taden Tél : 02 98 85 79 79. Sans RDV, mardi 9h-12h30 et 14h-17h. Sur RDV pour dossier complexe.

- Assurance Maladie, www.amelie.fr Tél : 3646

- Tribunal d'Instance de Dinan : 20, place Duguesclin : pour conseil juridique gratuit pour les personnes non imposables auprès d'avocats les 2^e et 4^e mercredi de chaque mois de 10h à 12h. Rendez vous impératif auprès de l'ordre des avocats, tél. : 02 99 40 97 04

- Conciliateur de Justice, se renseigner en mairie pour les lieux et jours de permanence.

- Mission locale : Mairie de Beaussais sur Mer les 1^{er} jeudi matin et 3^{ème} mercredi matin sur rendez-vous au 02 96 85 32 67. (Conseillers emploi – insertion)

HORAIRES MÉDIATHÈQUE LE TRIPLEX

Lundi : 16h30 - 18h30	Espace jeu vidéo ouvert
Mardi : 16h30 - 18h30	le mercredi de 14h30 à
Mercredi : 10h30 - 12h30	17h30 et le samedi de
et 14h - 18h	15h30 à 17h30
Jeudi : fermé	
Vendredi : 11h-13h	bibliothequepleslin@orange.fr
et 16h30 - 20h30	Tél : 02.96.27.57.34
Samedi : 10h30 - 12h30	
et 15h - 18h	

SECOURS ET SANTÉ

- Pompiers : 18
- Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22
- Gendarmerie : Brigade de Beaussais sur Mer : 02 96 27 20 17, ouverture mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h. Sinon, s'adresser à la Brigade de Plancoët : 02 96 84 13 99

- SAMU : 15

- N° d'urgence : 112

- Médecins

Antoine Veron, Nicolas Baudriller, Martin Gilardi, Claire Chapron-Gédouin, Arthur Villemin : 02 96 27 12 27

- Pharmaciens

Isabelle Tréboit, Gilles Delahaye : 02 96 27 80 25

- Dentistes

Erwan Chesneau, Cécile Louis, Anaïs Montembault : 02 96 27 17 28

- Masseurs Kinésithérapeutes

Joly Vincent, Elisa Servet, Delphine Berthe,

Lucile Berthelot : 02 96 27 89 80

- Ostéopathe

Antoine Robert : 06 24 20 16 98 ou 02 56 38 57 42

- Infirmier(e)s soins à domicile

Corinne Van der Poorte, Magali Lemaire, Stéphane Royer, Christine Guillard, 02 96 27 17 04

Marie-Paule Garel,

Isabelle Deshayes 02 96 27 11 52

- Sophrologue

Philippe Corvellec 20 rue Léon Pépin : 06 87 52 96 05

- Podologue

Thiphaine Besnard : 02 96 27 15 75

- Psychologue clinicienne

Stéphanie Lemerrier : 07 83 88 20 89

Psychanalyste

Marie-Line Jaeger Boscher 06.84.28.12.77

- Hypnothérapeute

Karine Fritsch : 07 67 97 65 88

contact@karine-hypnose.fr

MAISON DES SERVICES

Du lundi au samedi : 8h30 - 12h30

Tél. : 02 96 27 10 12

pleslin-trigavou@france-services.gouv.fr

- Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude, - Antenne Beaussais-Rance-Frémur

1, bis Rue Léon Pépin

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h30 à 17h30

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

02.96.27.86.77 ou par courriel : accueil.brf@adsce.fr

SERVICES

Dinan Agglomération : Collecte des ordures ménagères chaque mercredi, 02 96 87 14 14.

Déchèterie : 02 96 27 81 20.

Lundi - mercredi - vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h. Jeudi : 13h30 - 18h.

Fermée le mardi et le dimanche

S.A.U.R., PLUDUNO, 02 22 06 45 00.

Pour tout ce qui concerne l'eau de ville et l'assainissement.

DIVERS

École publique Charles Josselin 02 96 27 83 47

École publique Georges Hervé 02 96 27 85 38

École privée St Joseph 02 96 27 81 83

Gîte de la Gare 02 96 27 17 67 ou 06 86 31 26 78

MARCHÉS

Le vendredi place de la mairie à Pleslin de 8h à 13h :

- Fruits et légumes

- Crêpes et galettes

- Produits Hakawerk

Le mardi devant la mairie annexe de 15h30 à 18h30

- Légumes locaux

VENTES AMBULANTES

Bourg de Pleslin :

- Lundi : 16h30-21h30 : Food truck (semaine paire)

- Mercredi : 18 h – 21 h : pizzas

- Samedi : 18 h : sushi

- Dimanche : 8 h : huîtres de Cancale (près de la boulangerie)

18 h – 21 h : pizzas

Bourg de Trigavou (près de la salle des fêtes)

- Lundi : 16h30-21h30 : Food truck (semaine impaire)

- Mardi : 17 h – 21 h : pizzas

- Mercredi : 18 h – 21 h : Food truck burger